

DK NEWS



Horaires des prières

Fajr : 06h08 Dohr : 13h03
Asr : 15h59 Maghreb : 18h26 Isha : 19h47

MÉTÉO



Alger : 18° 05°
Oran : 18° 05°
Annaba : 18° 04°
Béjaïa : 16° 05°
Tamanrasset : 21° 08°

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Vendredi 8 - Samedi 9 février 2019 - 3-4 Djoumada Al-thania - N° 2134 - 6^e année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

61^e ANNIVERSAIRE DES ÉVÈNEMENTS
DE SAKIET SIDI YOUSSEF:

**Le Président Bouteflika
adresse un message à son
homologue tunisien**

P. 24

FÊTE NATIONALE

**Le Président
Bouteflika félicite le
Gouverneur général
de La Grenade**

P. 24

ALGÉRIE-UA

**M. Ouyahia à Addis-Abeba
pour représenter le Président
Bouteflika au 32^e sommet
de l'Union africaine**

P. 24

AADL

«TOUS LES PROGRAMMES RESTANTS FINANCÉS»

*Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme,
Abdelwahid Temmar a affirmé, jeudi à
Alger, que l'Etat avait financé tous les
programmes restants des logements
AADL, en dépit des difficultés financières
rencontrées par le Trésor public.*

P. 24



PRÉSIDENTIELLE DU 18 AVRIL:

**Début des recours suite
à la clôture de l'opération
de la révision électorale**

P. 3

ADMINISTRATION

**L'ONSP propose une
plus grande autonomie
pour les Collectivités
territoriales**

P. 3

EDUCATION NATIONALE:

**Un parcours professionnel
ordinaire à l'ensemble des
corps remplissant les
conditions légales**

P. 4

SANTÉ

CANCER :

**Quelque 10.000
malades pris en
charge par trois
associations d'aide
aux cancéreux
en 2018**

P. p.12-13

FOOTBALL

CLASSEMENT FIFA :

**L'Algérie perd
2 places et pointe
à la 69^e position**

*La sélection algérienne de football a
perdu deux places au classement
mondial publié jeudi par la Fédération
internationale (Fifa), et occupe
désormais le 69^e rang.*

P. 21

UTILISATION
PACIFIQUE
DE L'ÉNERGIE
NUCLÉAIRE :

**M. Guitouni :
«Choix
stratégique
pour
l'Algérie»**

P. 5

MDN

LUTTE CONTRE LA
CONTREBANDE ET
LA CRIMINALITÉ
ORGANISÉE :

**Six (6)
contrebandiers
interceptés et
4 véhicules
saisis dans le
sud du pays**

P. 8

SÛRETÉ DE WILAYA DE BEJAÏA Rencontre d'orientation au profit des forces de police

Dans le cadre de la série de rencontres d'orientation au profit des forces de police et, suivant les instructions du Directeur général de la Sûreté nationale, l'Inspecteur général de la Sûreté nationale a présidé, dans la matinée de jeudi 07 février, une rencontre d'orientation et de sensibilisation, ayant regroupé les fonctionnaires de police de la sûreté de wilaya

de Béjaïa, tous grades et services confondus.

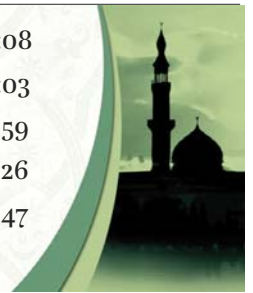
L'IGSN a saisi cette occasion pour transmettre aux policiers, les encouragements du haut commandement, pour les efforts consentis dans la prévention et la lutte contre la criminalité, les exhortant à redoubler d'efforts pour le service du pays et du citoyen.



Horaire des prières

Vendredi 3- Samedi 4 Joumada-al-thania 1440

Fajr	06:08
Dohr	13:03
Asr	15:59
Maghreb	18:26
Isha	19:47



JEUNESSE ET SPORTS Hattab à Oran et Saïda

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Mohamed Hattab, entamera aujourd'hui, une visite de travail et d'inspection de deux jours dans les wilayas d'Oran et Saïda.

Durant le premier jour de cette visite, le ministre s'enquerra de l'état d'avancement des travaux de réalisation du complexe olympique Belgaïd et le village méditerranéen au niveau de la commune de Bir El Djir.

Le ministre inspectera et procédera à l'inauguration de plusieurs autres structures relevant de son secteur au niveau des communes de Youb, Doui Thabet et Saïda.

Durant la deuxième journée de sa visite, M. Hattab se rendra dans les communes de Ouled Brahem, Hssasna et Aïn Lahdjar.



BOUIRA Forum régional de la femme



La ministre de l'Environnement et des Energies Renouvelables, Mme Fatma Zohra Zerouati, et le président du parti de TAJ, le Dr Amar Ghoul, présideront ce matin à partir de 9h à la maison de l'Office des établissements de jeunes, Mohamed Issiakham de Bouira, les travaux du Forum régional de la femme.

DEMAIN À L'ESSS Rencontre nationale des cellules de proximité de solidarité (CPS)

La ministre de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, Mme Ghania Eddalia, présidera demain dimanche 10 février à partir de 9h30, à l'Ecole supérieure de la sécurité sociale de Ben Aknoun (Alger), les travaux de la rencontre nationale des cellules de proximité de solidarité (CPS) placée sous le thème «Le programme de développement social, de nouvelles perspectives pour les associations en charge des personnes handicapées».

Cette rencontre de deux jours, organisée par l'Agence de développement social (ADS), vise à adopter une nouvelle approche pour le travail des cellules de proximité, fondée sur l'économie sociale solidaire, dans le but de développer les activités productives génératrices de revenus.



OUM EL- BOUAGHI Conférence régionale de l'ANR des wilayas de l'Est

Le secrétaire général de l'Alliance nationale républicaine (ANR), le Dr Belkacem Sahli, présidera ce matin à partir de 9h30, au théâtre régional de Aïn El Beïda, wilaya d'Oum El Bouaghi, les travaux de la conférence régionale des wilayas de l'Est. Cette conférence s'inscrit dans le cadre de la campagne de sensibilisation en prévision des prochaines élections présidentielles.



Météo

	Max	Min
Alger	18°	05°
Oran	18°	05°
Annaba	18°	04°
Béjaïa	16°	05°
Tamanrasset	21°	08°

LIBRAIRIE L'ARBRE À DIRES Rencontre avec Arezki Himeur

L'auteur Arezki Himeur, animera une rencontre-débat autour de son ouvrage «Raconte-moi Alger», des éditions Anep, cet après-midi à partir de 15h à la librairie «L'arbre à dire» de Sidi Yahia (Alger).



DU 11 AU 14 FÉVRIER AU PALAIS DES EXPOSITIONS 15^e Salon international des équipements, des technologies et des services de l'eau

Le ministère des Ressources, organise du 11 au 14 février, au Palais des Expositions des Pins Maritimes (Safex), la 15^e édition du Salon international des équipements, des technologies et des services de l'eau (SIEE Pollutec/Alger).

DU 10 AU 13 FÉVRIER À ALGER Salon de l'électricité et des énergies renouvelables

Plus de 120 exposants nationaux et internationaux prendront part à la 2^{ème} édition du Salon de l'électricité et des énergies renouvelables (SEER) qui se tiendra du 10 au 13 février en cours à Alger. Ce salon est un espace pour présenter les dernières innovations dans les domaines de l'électricité et des énergies renouvelables.

Cette 2^{ème} édition du SEER a pour but également de présenter des solutions innovantes dans la production de l'énergie, de la transmission, de la distribution et du stockage et de l'éclairage, afin d'apporter des solutions pratiques et durables aux différents problèmes à l'instar du gaspillage de l'énergie.

SANTÉ Un groupe de médecins spécialistes turcs en visite à Alger

Le Conseil d'affaires de la Santé, sous l'égide du Conseil turc des relations économiques étrangères, DEIK, organise aujourd'hui à Alger, une visite de médecins spécialistes des plus importants centres hospitaliers privés et étatiques turcs. Un séminaire médical et scientifique suivi d'un débat sera animé le même jour à 14 heures l'hôtel Aurassi par d'imminents professeurs dans différentes disciplines telles que la chirurgie cardiaque, la gastro-entérologie, la transplantation d'organes, la neurochirurgie, l'oncologie médicale, la greffe de moelle osseuse, la chirurgie de la colonne vertébrale, la chirurgie thoracique, la chirurgie cardiovasculaire pédiatrique et la prise en charge de l'obésité.



CHLEF Colloque de gynécologie obstétrique

L'Association du corps médical privé de la wilaya de Chlef, organise ce matin à partir de 8h30, à la maison de la culture de Chlef, un colloque médical de gynécologie obstétrique. La rencontre sera animée par des spécialistes des CHU d'Alger et de Sidi Bel Abbas. Au programme de ce colloque : Les hémorragies du 1^{er} trimestre, les hémorragies du 3^{ème} trimestre, la contraception, les infections génitales basses, le généraliste devant un couple infertile, les aspects cliniques et échographiques des méno-métrorragies, le cerveau fœtal échographie morphologique et CAT devant des douleurs pelviennes aigues.

CENTRE CULTUREL BACHIR MENTOURI Rencontre avec Laroussi Missoum

Dans le cadre de son programme «Echo de plumes théâtrales», l'Etablissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger, organise cet après-midi à partir de 14h, au Centre des activités culturelles Bachir-Mentouri, une rencontre avec le producteur Laroussi Missoum. La rencontre se déroulera en présence de l'écrivain Farouk Daoudi.

PRÉSIDENTIELLE DU 18 AVRIL: Début des recours suite à la clôture de l'opération de la révision électorale

Les citoyens ont la possibilité d'introduire des recours à partir de jeudi, à l'issue de la clôture de l'opération de révision des listes électorales qui s'est déroulée du 23 janvier au 6 février, en prévision de l'élection présidentielle prévue le 18 avril 2019.

La période des recours qui s'étalera jusqu'au lundi, permettra aux citoyens de formuler des réclamations en inscription ou en radiation sur les listes électorales. La nouvelle loi relative au régime électoral souligne l'obligation de procéder à l'affichage d'un avis d'ouverture et de clôture de la période de révision des listes électorales et offre aux citoyens, omis sur la liste électorale, la possibilité de présenter leurs réclamations au président de la commission administrative électorale, dans les formes et délais prévus par la loi.

«Tout citoyen inscrit sur l'une des listes de la circonscription électorale peut faire une réclamation justifiée pour la radiation d'une personne indûment inscrite ou l'inscription d'une personne omise dans la même circonscription, dans les formes et délais prévus par la

présente loi organique», stipule l'article 19 de cette loi organique.

Les réclamations en inscription ou en radiation, doivent être formulées dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis de clôture de l'opération de révision des listes électorales et ce délai est ramené à 5 jours en cas de révision à titre exceptionnel, prévoit la nouvelle loi.

Les réclamations doivent être soumises à la commission administrative électorale, qui doit statuer par décision dans un délai ne dépassant pas 3 jours.

Selon le régime électoral adopté en juin 2016, les intéressés peuvent formuler un recours dans les 5 jours ouvrables à partir de la date de notification de la décision.

A défaut de notification, le recours peut être introduit dans un



délai de 8 jours ouvrables, à compter de la date de la réclamation.

«Ce recours, formé par simple déclaration au greffe, est porté devant le tribunal territorialement compétent ou le tribunal d'Alger pour la communauté algérienne établie à l'étranger qui statue par jugement dans un délai maximal de 5 jours sans frais de procédure et sur simple notification faite 3 jours à l'avance à toutes les parties concernées.

Le jugement du tribunal n'est susceptible d'aucune voie de recours», précise la nouvelle loi. L'opération de révision des listes

électorales qui doit permettre aux jeunes âgés de 18 ans et aux personnes ayant changé de résidence de s'inscrire dans leur nouvelle commune de résidence, a été lancée conformément aux dispositions de la loi organique n 16-10 relative au régime électoral, et la signature du décret présidentiel portant convocation du corps électoral pour le 18 avril 2019 en vue de l'élection du Président de la République.

Au total 22.883.772 électeurs étaient inscrits sur les listes électorales lors des élections locales du 23 novembre 2017.

Les formalités de souscription de signatures individuelles et les caractéristiques des bulletins de vote définies (JO)

Deux décrets exécutifs déterminant les formalités de souscription et de légalisation de signatures individuelles pour les candidats à l'élection présidentielle du 18 avril prochain, et fixant le libellé et les caractéristiques techniques des bulletins de vote à utiliser pour l'élection, viennent d'être publiés dans le Journal officiel.

Le premier décret a pour objet de «déterminer les formalités de souscription et de légalisation de signatures individuelles pour les candidats à l'élection à la Présidence de la République».

Le décret stipule, notamment, que «la collecte des souscriptions de signatures individuelles pour les candidats à l'élection à la Présidence de la République, s'effectue au choix du candidat sur l'un des deux (2) formulaires de couleur bleue ou verte, mis à la disposition du candidat ou de son représentant dûment habilité par les services du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire».

Le premier formulaire est destiné «aux souscriptions de signatures de soixante mille (60.000) électeurs, au moins, inscrits sur la liste électorale, réparties à travers, au moins, vingt-cinq (25) wilayas.

Le nombre minimal de signatures exigées pour chacune des wilayas, ne saurait être inférieur à mille cinq cents (1500)».

Le second formulaire est, quant à lui, destiné «aux souscriptions de signatures d'au moins, six cents (600) membres élus d'Assemblées populaires communales, de wilaya ou du Parlement et réparties à travers, au moins, vingt-cinq (25) wilayas».

Selon le même décret, les signatures portées sur les formulaires de souscription de signatures individuelles, «doivent être légalisées par un officier public».

Il est entendu par «officier public», au sens du présent décret «le président de l'Assemblée populaire communale, et par délégation, ses adjoints, le secrétaire général de la commune, les délégués communaux et les délégués spéciaux, le notaire, l'huissier de justice, le chef de poste diplomatique ou consulaire et par sa délégation tout fonctionnaire relevant de ce poste».

Avant l'accomplissement de l'acte de légalisation, l'officier public «doit s'assurer de la présence physique du signataire muni d'une pièce justificative de son identité, de la qualité d'électeur signataire par la pré-

sentation de la carte d'électeur ou d'une attestation d'inscription sur la liste électorale délivrée par les services concernés, de la qualité d'élu signataire par la présentation de la carte d'élu». L'officier public doit également «s'assurer, sous sa responsabilité, que le lieu de résidence mentionné sur le formulaire de souscription de signature est le même que celui figurant sur la carte d'électeur ou sur l'attestation d'inscription sur la liste électorale», précise la même source. Pour le second décret, il s'agit de «fixer le libellé et les caractéristiques techniques des bulletins de vote à utiliser pour l'élection à la Présidence de la République».

A cet effet, les bulletins de vote, mis à la disposition des électeurs, pour l'élection présidentielle de type uniforme sont de «couleur blanche pour le premier tour et de couleur bleue pour le second tour et comportent les indications relatives au nom, prénom et le surnom éventuel du candidat, en langue arabe et en caractères latins, la photo du candidat, la date du scrutin».

Selon le décret, «la forme des bulletins de vote et les caractéristiques techniques sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'Intérieur».

ADMINISTRATION L'ONSP propose une plus grande autonomie pour les Collectivités territoriales

L'Observatoire national du Service public (ONSP) a proposé jeudi, dans son rapport annuel 2018, à soumettre «incessamment» au président de la République, Abdelaziz Bouteflika, «l'octroi d'une plus grande autonomie» aux collectivités territoriales à la faveur de la promulgation de la nouvelle loi relative à la fiscalité locale et la création d'un fonds de développement local.

Présenté par le conseiller auprès du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, et coordonnateur auprès de l'ONSP, Loucif Ahmed, en présence du secrétaire général du ministère, Salah-Eddine Dahmoune, le rapport propose «plusieurs autres mesures à même de permettre la concrétisation d'objectifs, non moins importants, que le saut qualitatif enregistré dans plusieurs secteurs».

Dans ce cadre, il est suggéré «la concrétisation de la citoyenneté participative dans ses dimensions organisation et gestion, l'institution d'indicateurs normatifs pour l'évaluation de la qualité des services publics et des enquêtes sur le terrain sur la qualité des prestations fournies».

De même qu'il est préconisé de réduire les coûts du fonctionnement administratif et de surmonter le problème de l'éloignement géographique et des délais.

L'ONSP appelle, dans son rapport, au «perfectionnement des compétences des fonctionnaires de l'administration et leur formation en matière de qualité et de management» et à «la consécration de la coopération entre administrations et de la coordination entre secteurs».

Concernant la généralisation des critères de qualité, l'ONSP propose «la promulgation d'un texte à caractère administratif incitant à l'initiative et l'élaboration d'une charte générale et de normes algériennes adaptées, ainsi que le renforcement du contrôle des prestations fournies au citoyen, à tous les niveaux, et l'assistance à la prise de décisions à travers la garantie permanente des informations».

«L'appui du travail des associations pour l'amélioration de l'utilisation des services publics», est également souligné dans ce document qui recommande que l'ONSP soit érigé en «instance chargée de l'accréditation de la qualité et de l'évaluation des services publics».

Dans le même sens, il est préconisé «de développer les mécanismes d'action, de se mettre en phases des nouveautés et de généraliser l'utilisation des outils de technologie et de numérisation afin de venir à bout du clientélisme tout en œuvrant à la création d'un environnement numérique pratique et efficace».

Le rapport de l'ONSP plaide, par ailleurs, pour «la mobilisation financière par les moyens disponibles ou par l'activation des Caisses des wilayas d'investissement, avec une possible généralisation du Plan communal de développement et la mise en place d'un mécanisme de contractualisation entre l'Etat et les Collectivités territoriales en matière de financement.

La sensibilisation du citoyen et de l'opérateur à l'importance de l'impôt local et son recouvrement régulier et efficace a également été soulignée dans le document qui appelle à mettre à profit les expériences comparatives en matière de formation, de pratiques et de partenariats, qu'elles soient nationales ou internationales, outre la mutualisation des potentiels des Services et la création d'un espace d'échange d'expériences réussies.

Le rapport note, d'après le président de l'ONSP, Abdelhak Saihi, «un

saut qualitatif dans plusieurs secteurs ministériels», citant à ce propos la création du Registre national d'état civil qui permet l'obtention de tous les documents d'état civil auprès de n'importe quelle commune ou annexe et offre à la communauté nationale la possibilité de se faire délivrer l'Extrait de naissance spécial (S12), outre l'annulation, au profit du citoyen, de la fourniture de ces pièces aux Administrations connectées à la plateforme biométrique, la possibilité de délivrance du passeport biométrique via une station mobile au profit des personnes invalides ou handicapées ainsi que la mise en place du passeport d'urgence et la suppression du certificat de capacité dans le dossier de renouvellement du Permis de conduire et bien d'autres mesures.

Pour ce qui du secteur des Finances, le rapport relève, au niveau des Douanes, «une amélioration des conditions d'accueil, la réduction des délais de dédouanement et l'élaboration du Guide de l'exportateur».

Il fait état également d'un «développement en matière d'utilisation des TIC au niveau de la Direction générale des impôts (DGI), le lancement d'un programme de modernisation, la réforme des structures de la Direction générale du domaine national et des Conservations foncières, outre l'adaptation des textes législatifs et organisationnels aux développements enregistrés, la numérisation du Livret foncier et la création d'une école nationale du Domaine et de la Conservation foncière».

Dans le secteur du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, le rapport note «l'amélioration des conditions d'accueil des usagers des services publics, la réduction des supports et documents administratifs et l'efficacité en termes d'information, de publication et de distribution, en sus de l'évolution de la plateforme technologique utilisée».

S'agissant de la Justice, il est fait état d'une «amélioration de la performance du Service public, d'un rapprochement des structures de la justice du citoyen, de la simplification de l'accès aux services judiciaires et du renforcement de la transparence.

Pour le secteur de la Poste et de la technologie numérique, le rapport de l'ONSP enregistre une «amélioration en termes de simplification des procédures administratives, de promotion du service public, une adaptation du cadre légal des domaines des technologies, de l'information et de la télécommunication, outre la généralisation du paiement électronique qui concerne également le secteur de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville».

Intervenant à cette occasion, le SG du ministère de l'Intérieur a exhorté les responsables en charge de la gestion des services publics à «une dynamique qui soit en phase avec le travail et les réformes engagées par l'Etat dans plusieurs secteurs», rappelant la révision du code des Collectivités locales qui a «conféré au citoyen, à l'élu et aux autorités locales, des prérogatives pour la gestion des services dans le cadre de la démocratie participative».

Soulignant, dans le même cadre, la nécessité de «la décentralisation des décisions en matière de gestion des services public, en application des instructions du Gouvernement», il a mis en exergue l'importance de l'évaluation périodique de la performance des services publics à travers des sondages parmi les citoyens via les nouveaux supports technologiques».

UTILISATION PACIFIQUE DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE : Choix stratégique pour l'Algérie

Le ministre de l'Énergie, Mustapha Guitouni a estimé, jeudi à Alger, que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire était un choix stratégique pour l'Algérie, aux fins de diversification des sources d'énergie à même de garantir l'avenir des générations montantes. Intervenant devant la Commission Affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification à l'Assemblée populaire nationale (APN), sur le projet de loi relatif aux activités nucléaires, M. Guitouni a précisé que «le programme pacifique d'utilisation de l'énergie nucléaire requiert la mise en place d'un cadre législatif définissant les conditions des activités nucléaires et les règles de sécurité».

Ce cadre législatif est conçu à travers un projet de loi relatif aux activités nucléaires (présenté devant la commission), composé de 19 chapitres et 156 articles. Le ministre a rappelé que l'Algérie avait signé des conventions de coopération sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire avec nombre de pays et d'instances à l'instar de l'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), citant certains domaines inclus dans le texte du projet de loi relatif aux activités nucléaires à l'exemple de «l'autorité nationale de la sûreté et sécurité nucléaires».

Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) exerce actuellement les prérogatives de contrôle réglementaire des activités nucléaires, a fait savoir le ministre, expliquant que pour être au diapason des textes en vigueur sur la scène internationale, il est indispensable de séparer la fonction de contrôle réglementaire des autres fonctions (promotion, utilisation et développement). Ainsi, il est impératif de créer une autorité gouvernementale jouissant des prérogatives requises et de l'autonomie demandée et dotée des moyens nécessaires.

Toutefois, et compte tenu de la diversité des domaines d'activités nucléaires et des acteurs, le projet de loi prévoit de tenir cette autorité auprès des services du Premier ministre, a-t-il ajouté. Le ministre a fait savoir également que le projet de loi était structuré en 19 chapitres relatifs à «la sûreté, la sécurité et la radioprotection».

Ces aspects couvrent toutes les phases des activités nucléaires utilisant les matières nucléaires et les sources de rayonnement ionisants.

Ces chapitres proposés s'appuient, ajoute le ministre, sur les meilleures pratiques mondiales en la matière ainsi que des instruments juridiques internationaux auxquels l'Algérie a souscrit.

En ce qui concerne les autorisations prévues dans l'un des chapitres de ce projet de loi, le ministre a affirmé qu'elles étaient «obligatoires» pour pouvoir mener des activités liées aux matières nucléaires, lesquelles sont «délivrées, exclusivement, par l'Autorité de sûreté et de sécurité nucléaire».

Ces autorisations couvrent, selon le même responsable, toutes les phases des activités liées aux matières nucléaires et aux sources de rayonnements ionisants. M. Guitouni a évoqué, par la suite, le chapitre des déchets radioactifs prévus dans ce projet de loi qui délimite les responsabilités des utilisateurs-générateurs et des pouvoirs publics dans ce domaine.

Il institue, en outre, «un établissement public pour la gestion des déchets radioactifs». Le projet de loi reprend, également, dans son volet relatif aux situations d'urgence, «des meilleures pratiques mondiales quant à l'institution de plan d'urgence national, local (wilaya), interne aux installations et spécifiques au transport». S'agissant du système d'inspection, le projet de loi a donné le pouvoir à l'Autorité de contrôler à tout moment et à son initiative toutes les installations nucléaires et celles abritant des matières nucléaires et des sources de rayonnement ionisants.

Les inspections sont conduites par un corps d'inspecteurs créé à cet effet. Le ministre a indiqué, également, que ce projet de loi instituerait un organe consultatif censé émettre avis, au pouvoir exécutif, en matière de politique et de stratégie nationale de développement des applications nucléaires. Il a souligné, en outre, que la stratégie nucléaire en Algérie visait essentiellement l'introduction des applications nucléaires dans différents domaines de l'économie nationale et la satisfaction des besoins des populations en matière d'énergie. La promulgation de ce projet de texte a été faite en concertation avec les secteurs concernés, à savoir la Défense nationale, le ministère de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Justice, de la Santé et des Finances. Ce projet de loi vise à définir les dispositions en vigueur concernant les activités liées aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ainsi que les techniques nucléaires et la protection des personnes, des biens et de l'environnement des nuisances potentielles liées à l'utilisation des rayonnements ionisants. Il a pour objectif également de protéger les intérêts des générations futures, promouvoir le développement durable et définir les règles de sécurité concernant toutes les activités et pratiques qui s'inscrivent dans le cadre de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

L'Algérie a créé le Commissariat de l'Énergie atomique (Comena) pour la mise en œuvre d'une politique nationale visant le renforcement et le développement des techniques nucléaires, outre la création de deux réacteurs pour la recherche et la formation (Alger et Djelfa), a-t-il fait savoir. Créé en 2011 conformément aux orientations du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, l'Institut algérien de génie nucléaire fournit une formation spécialisée en génie nucléaire et les différents domaines ayant trait à la mise en marche et la maintenance des réacteurs nucléaires de recherche ou les centrales nucléaires de production de l'énergie électrique, a-t-il rappelé. Dans le même contexte, le ministre a fait état de la création en 2012 d'un centre d'entraînement et de renforcement de la sécurité nucléaire pour la mise en œuvre de la politique de formation dans le domaine de l'administration de sécurité nucléaire à travers le développement des ressources humaines hautement qualifiées.

APS

EDUCATION NATIONALE: Un parcours professionnel ordinaire à l'ensemble des corps remplissant les conditions légales

La ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghabrit a affirmé, jeudi à Alger, que ses services veillaient à garantir un parcours professionnel ordinaire pour la promotion de l'ensemble des corps du secteur, y compris les assistants et superviseurs d'éducation remplissant les conditions légales.

S'exprimant lors d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN), consacrée aux questions orales, Mme Benghabrit a précisé qu'à l'instar des autres corps, les revendications légitimes des assistants et superviseurs d'éducation avaient été prises en charge afin de garantir un parcours professionnel ordinaire pour leur promotion. Soulignant que les assistants et conseillers d'éducation n'avaient pas été privés de la promotion qui se fait, a-t-elle dit, graduellement lorsque les conditions légales sont remplies, la ministre a affirmé que son département s'employait à la prise en charge des préoccupations de tous les fonctionnaires du secteur, dans le cadre du respect des lois de la République et dans la limite des ressources financières disponibles.

Mme Benghabrit a rappelé, dans ce cadre, l'intégration des assistants d'éducation jouissant d'une ancienneté de 10 ans au grade d'assistant principal d'éducation et des assistants d'éducation ayant 10 ans d'expérience et titulaires d'un diplôme d'études universitaires appliquées (DEUA) ou d'un diplôme équivalent au grade de superviseur d'éducation.

Les assistants principaux d'éducation ont bé-

néficié, en outre, d'une promotion exceptionnelle au grade de superviseur de l'éducation à travers le transfert automatique de leurs postes financiers, en sus de la promotion de la majorité des assistants d'éducation au grade d'assistant principal par un transfert automatique après leur réussite aux examens professionnels organisés en 2014.

Les superviseurs principaux d'éducation remplissant les conditions d'ancienneté requises, pourront bénéficier de la promotion au grade de conseiller d'éducation à travers un examen professionnel ou l'inscription sur les listes d'habilitation. En ce qui concerne la classification, il a été procédé au reclassement du diplôme d'études universitaires appliquées (DEUA) à la 11^e catégorie au lieu du 10 et la licence (classique et LMD) à la catégorie 12 au lieu de 11, a indiqué la ministre, ajoutant, par la même, que ces reclassements auraient une répercussion positive sur le classement des superviseurs d'éducation, titulaires de ces deux catégories des diplômes.

Quant à l'indemnisation sur l'encadrement des examens nationaux, la ministre a affirmé que ces deux corps percevaient un forfait journalier en contrepartie d'un service obligatoire, une



indemnisation dont bénéficie également les correcteurs, les surveillants, les agents administratifs, les économistes ainsi que l'ensemble du personnel mobilisé dans les centres de déroulement, de compostage ou de correction des examens.

A ce propos, Mme Benghabrit a rappelé que son département avait classé l'ensemble de ces fonctionnaires dans la cartographie technique des centres d'examen afin de leur permettre de bénéficier des primes allouées.

Commentant la décision relative à l'interdiction d'accomplir la prière dans l'enceinte des établissements scolaires, Mme Benghabrit a affirmé que «nul n'est en mesure de toucher à l'identité et aux constantes des Algériens», précisant qu'il s'agit toutefois d'un calendrier de travail à respecter dans le secteur.

«Dans le cadre de la cohérence qui règne entre les ministères, il y a

les mosquées qui sont un espace dédié» à l'accomplissement de la prière, a-t-elle poursuivi. Une autre question sur le manque d'infrastructures éducatives à Biskra, la ministre a fait état de 94 écoles primaires, 16 collèges et 21 lycées réceptionnés par cette wilaya lors des neuf (9) dernières années, sans compter les structures de soutien accompagnant ces infrastructures.

Suite à la décision du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, portant dégel des projets du secteur, la wilaya de Biskra a bénéficié de 81 opérations de réalisation d'établissements éducatifs, avec la garantie du transport scolaire dans les régions éloignées. Mme Benghabrit a fait ressortir, également, la décision portant interdiction d'ouvrir tout établissement scolaire, quelle qu'en soit la surcharge, avant d'achever les travaux de sa réalisation et de le doter de toutes les commodités.

INDUSTRIE: Imposition d'une taxe aux bénéficiaires de terrains inexploités depuis plus de 3 ans

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Yousfi a affirmé, jeudi à Alger, que son département ministériel avait donné, mercredi, des instructions fermes à l'ensemble des directeurs de l'Industrie et des Mines de wilayas (DIM), pour l'application de l'article 104 de la loi de Finances 2018.

L'article en question est relatif à l'institution d'une taxe à la charge de tout bénéficiaire de terrain viabilisé à vocation industrielle, situé en zones industrielles ou en zones d'activités, mis sur le marché par voie de cession par des organismes aménageurs publics, demeuré inexploité pendant une période supérieure à trois (3) ans, à compter de la date de son attribution.

Répondant à la question de la députée RND, Imane Aouada, relative aux mesures prises pour l'assainissement du foncier industriel dans la wilaya de Jijel, M. Yousfi a indiqué que «des instructions ont été données, mercredi, en vue de lancer l'application de cette taxe, collectée an-

nuellement et fixé à 5% de la valeur vénale du terrain».

Le ministère de l'Industrie et des Mines a élaboré un projet de décret exécutif fixant les conditions et modalités d'application de cette taxe, a expliqué le ministre, indiquant que «ce projet a été adopté par le gouvernement, en sus du lancement de poursuites judiciaires pour la résiliation de l'acte de concession».

A une autre question du député Naoum Belakhdar (FLN), sur le retard accusé dans la fabrication d'une «voiture algérienne», M. Yousfi a dit que dans le cadre de la politique de l'industrie mécanique et de la relance de la croissance économique nationale et de sa diversification, son département ministériel a initié plusieurs mesures pour un meilleur encadrement de l'industrie automobile et non pas uniquement le montage automobile, dans le but de relever la valeur ajoutée de l'économie nationale, à travers une stratégie permettant l'établissement d'une véritable indus-

trie dans ce domaine. L'Etat ne ménage aucun effort, aujourd'hui, en vue de développer la sous-traitance industrielle, d'asseoir une base industrielle solide, d'assurer une production de qualité et d'accélérer le rythme de réalisation, pour être au diapason de l'évolution mondiale et de la compétition internationale, a-t-il soutenu.

Pour atteindre l'objectif inhérent à la fabrication d'un «véhicule algérien», le ministre a dit qu'il fallait, avant tout, développer la sous-traitance, ajoutant qu'«Aujourd'hui plusieurs projets ont été concrétisés dans les domaines de la sous-traitance et de la fabrication des pièces de rechange automobiles, à même d'assurer une véritable intégration locale et la création de la valeur ajoutée dans plusieurs domaines». Aujourd'hui, «il existe plusieurs industries liées à l'industrie automobile à l'image de la sidérurgie, de la fabrication des pièces mécaniques et électroniques ainsi que de la plasturgie», a-t-il estimé.

TOURISME: Des efforts considérables pour pallier les lacunes

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Abdelkader Benmessaoud a fait état, jeudi à Alger, d'importants efforts déployés au niveau du secteur en collaboration avec l'ensemble des acteurs du domaine afin de pallier les lacunes enregistrées, notamment pour ce qui est du soutien à l'investissement et la création de pôles touristiques d'excellence.

En réponse à une question sur les mesures initiées pour diagnostiquer l'état du tourisme et pallier les lacunes, le ministre a précisé dans une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) que «le Schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT), horizon 2030 prend en compte les lacunes enregistrées afin de les rattraper pour que le secteur puisse contribuer au développement économique et à la création de la richesse hors hydrocarbures».

Dans ce sens, M. Benmessaoud a insisté sur «la nécessité de créer des pôles touristiques diversifiés au niveau des différentes régions du pays compte tenu de la richesse dont recèle le pays, outre le soutien de l'investissement en facilitant l'octroi d'assiettes foncières et de crédits aux investisseurs, ainsi

que le renforcement de la formation dans le but d'améliorer les prestations».

Ce schéma, poursuit le ministre, qui constitue «un cadre référentiel pour la relance du secteur porte sur la nécessité de créer une destination touristique d'excellence en présentant des offres variées et attirantes à l'intérieur comme à l'extérieur du pays».

Rappelant les dernières assises nationales consacrées à l'examen des voies et moyens en mesure de pallier les déséquilibres entravant la réalisation des objectifs escomptés, le ministre a mis l'accent sur «le soutien impératif du tourisme intérieur notamment dans les régions du Sud, et la présentation d'offres touristiques diversifiées avec des prix concurrentiels pour attirer davantage les touristes».



Dans le même ordre d'idées, le ministre a fait état «des conventions conclues avec l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), les œuvres sociales des établissements publics ainsi qu'avec les gestionnaires d'hôtels pour réduire les prix des offres à une moyenne de 25% à 35%», rappelant, par la même occasion, «la convention signée avec les deux (2) compagnies aériennes Air Algérie et Tassili prévoyant la réduction des prix des billets vers le Sud au profit des touristes à une moyenne de 50%». Quant à certaines destinations touristiques autrefois annulées dans le grand Sud, le ministre a indiqué que celles-ci avaient été ré-exploitées ces dernières années, citant l'exemple de Timimoun et Ghardaia sur lesquelles un nombre important de touristes algériens mais surtout étrangers se sont rabattus lors des vacances d'hiver. Aussi, il a mis en avant l'importance de «protéger les ruines que recèlent plusieurs régions du Sud du vol».

INDUSTRIE-JUSTICE Signature d'une convention entre les ministères de l'Industrie et de la Justice pour la réinsertion des détenus libérés

Une convention de coopération a été signée, jeudi, par le ministère de l'Industrie et des Mines et celui de la Justice, pour la réinsertion socioprofessionnelle et l'accompagnement des détenus mis en liberté dans la création de petites et moyennes entreprises (PME), a indiqué le ministère de l'Industrie dans un communiqué. Cette convention sanctionnant l'action de la commission interministérielle chargée de la coordination des activités de rééducation et de réinsertion sociale des détenus a pour objectifs «l'orientation, la réinsertion socioprofessionnelle et l'accompagnement des détenus diplômés de l'administration pénitentiaire dans la création de PME», a précisé le communiqué. La convention a été signée par la directrice générale des PME au ministère de l'Industrie, Hassiba Makraoui et le directeur général

de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, Mokhtar Felouane. Elle porte sur l'établissement d'une coopération entre les deux secteurs dans les domaines de l'entrepreneuriat, de la création de PME, de l'accompagnement et de la prospective, à travers les centres de soutien et de consultation et les pépinières d'entreprises à travers les wilayas du pays, qui procéderont à l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation en faveur des détenus qui leur reste une peine inférieure à 6 mois à purger et ceux désirant créer des PME, a souligné la même source. En vertu de cette convention, les détenus bénéficieront d'informations techniques et des procédures requises pour adhérer au monde de l'entrepreneuriat et répondre à leurs besoins en cette matière. Il s'agit également de les accompagner dans la

concrétisation de leurs projets d'investissement et ce en coordination avec les services extérieurs de réinsertion relevant de la Direction générale de l'administration pénitentiaire. Pour la mise en œuvre de cette convention, une commission paritaire commune, composée de représentants des deux départements ministériels sera créée, laquelle se chargera de définir les procédures pratiques pour la mise en œuvre de cette convention ainsi que du suivi, de la coordination et de l'évaluation des programmes de coopération commune. Cette commission qui se réunira, au moins, deux fois par an, élaborera un rapport d'évaluation annuel sur les activités organisées en termes de sensibilisation, d'information et de formation ainsi que des plans d'action réalisés et les projets d'investissement concrétisés.

TRAVAUX PUBLICS: M. Zaalane inspecte le CTTT

Le ministre des Travaux Publics et des Transports, Abdelghani Zaalane a effectué, jeudi, une visite de travail à l'Organisme national de contrôle technique des travaux publics (CTTP), pour s'enquérir de ses capacités, besoins et conditions de travail, indique un communiqué du ministère.

Placé sous la tutelle du ministère, le CTTT est spécialisé dans l'étude et le suivi des travaux de réalisation des différents projets, à savoir: les routes, les ouvrages d'art aéroportuaires, portuaires et ferroviaires,

ajoute le communiqué. Au titre de cette visite, M. Zaalane a inspecté les laboratoires techniques, les équipements et moyens utilisés dans le contrôle technique des travaux publics, et le centre du réseau informatique dudit organisme. Lors de sa rencontre avec les travailleurs et cadres du CTTT, tenue en présence du partenaire social, le ministre a estimé nécessaire «d'être au diapason du développement enregistré en matière de contrôle technique des travaux publics».

«La réalisation et la modernisation, dans le

cadre du programme du président de la République, des infrastructures de base en Algérie qui compte actuellement 130 000 km de routes et 4300 km de voies ferrées s'étendant sur un linéaire de 6300 km, ainsi que l'élargissement des ports et aéroports exigent en contrepartie la modernisation et le développement des mécanismes de contrôle et de gestion, afin de garantir la qualité et la pérennité des projets réalisés», précise la même source.

Au terme de sa visite, M. Zaalane a donné des instructions en vue de

doter les laboratoires du CTTT en outils et moyens de pointe, insistant, en outre, sur l'importance de la formation et de la recherche appliquée, d'autant que l'organisme qui prodigue un service public, constitue un outil technique utilisé par les pouvoirs publics en général et le ministère de tutelle en particulier pour assurer le contrôle technique des travaux publics. Ledit organisme est appelé à «fournir et trouver des solutions aux problèmes techniques rencontrés pendant et après la réalisation des projets».

PARLEMENT L'importance du projet de loi relatif à la prévention des risques d'incendie et de panique soulignée

Un nombre de responsables et de spécialistes, auditionnés jeudi par la Commission des affaires juridiques et administratives et des libertés, ont mis l'accent sur l'importance du projet de loi relatif aux règles générales de prévention des risques d'incendie et de panique notamment les articles traitant des mesures de contrôle.

La Commission des affaires juridiques et administratives et des libertés a poursuivi ces travaux, dans le cadre de l'examen du projet de loi relative aux règles générales de prévention des risques d'incendie et de panique, par la tenue d'une rencontre présidée par Amar Djilani, président de la Commission, consacrée à l'audition d'un nombre de responsables de compagnies d'assurance, de professeurs universitaires et de cadres du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire.

Les spécialistes et experts auditionnés ont tous mis l'accent sur «l'extrême importance» de cette loi notamment les articles traitant des mesures de contrôle, estimant que «l'assurance contre ces risques était nécessaire pour protéger l'économie nationale et les droits du citoyen». Ce texte de loi «évitera au citoyen, aux compagnies d'assurances et aux biens publics et privés les risques d'incendie et de panique», ont-ils affirmé. Rappelant l'importance de ce projet de loi, M. Djilani a évoqué les principaux axes qui y figurent.

«L'assurance contre les risques d'incendie est une protection pour les personnes, les biens et les intervenants en cas d'incendie ou de panique, permettant également aux personnes sinistrées de bénéficier d'indemnités correspondant à l'ampleur des dégâts», ont-ils expliqué. «La protection est la responsabilité de toutes les composantes de la société», ont-ils précisé, ajoutant que «sans la contribution de toutes les parties, le développement durable et la protection de l'environnement ne sauraient se réaliser». Pour rappel, cette réunion a été consacrée à l'audition du PDG de la Société nationale d'assurance (SAA), du directeur central des risques industriels à la SAA, du conseiller du PDG d'Alliance assurance chargé des affaires techniques et de deux professeurs de l'université de Bab Ezzouar, en présence de représentants du ministère de l'Intérieur.

TRAVAIL L'équilibre financier de la Caisse nationale des retraités demeure «extrêmement précaire» (DG)

L'équilibre financier de la caisse nationale des retraités (CNR) demeure «extrêmement précaire» et ce, en dépit des mesures prises par les pouvoirs publics dans ce sens, a affirmé jeudi à Alger son directeur général, Slimane Mellouka. Intervenant devant les membres de la Commission de santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Mellouka a expliqué que l'aggravation des déficits de la CNR «est due essentiellement à la croissance modérée des recettes de cotisations, notamment durant la période 2015-2018 avec un taux de couverture des dépenses par les recettes, qui est passé de 81% en 2014 à 56% en 2018», mais la situation demeure «extrêmement précaire», a-t-il déploré.

Le DG de la CNR a également imputé cette situation à l'évolution «effrénée» des dépenses avec un taux d'accroissement annuel moyen de 18% entre 2010 et 2018, en raison notamment de «la revalorisation annuelle des avantages de retraite, des augmentations salariales substantielles en 2012, avec des effets rétroactifs jusqu'à 5 ans et l'augmentation massive des départs en retraite avant l'âge légal».

Cependant, il n'a pas manqué de souligner que la détérioration de la situation financière de la CNR depuis plus de 5 ans, a conduit les pouvoirs publics à «engager une réflexion de fond sur le régime de retraite des travailleurs salariés en vue d'améliorer ses comptes financiers à moyen et long terme et d'en assurer la viabilité».

Cette réflexion, a-t-il rappelé, a notamment abouti à l'abrogation de l'ordonnance 97-13 à compter du 1er janvier 2017 et à l'instauration d'un contribution de solidarité (taxe douanière) au taux de 1% applicable aux opérations d'importation de marchandises mises à la consommation en Algérie, en vue d'augmenter les ressources financières de la CNR. M. Mellouka a tenu à rappeler aux membres de la Commission les différentes aides octroyées à la Caisse pour pouvoir verser les pensions et les allocations aux retraités.

Il a déclaré, dans ce sens, que l'ampleur des déficits, leur aggravation et leur persistance durant la période (2015-2017) a nécessité «le recours à la solidarité inter-Caisse et à l'intervention de l'Etat à travers une contribution exceptionnelle pour l'année 2018 d'un montant de 500 milliards de dinars (art 110 de la loi des Finances 2018). Concernant l'exercice 2019, le même responsable a rappelé la décision prise par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, consistant à octroyer à la CNR un prêt par le biais du Fonds national d'investissement (FNI) estimé à 600 milliards de dinars. Interrogé en marge de cette rencontre sur la stratégie de la Caisse pour subvenir, à l'avenir, à ses besoins, M. Mellouka que la CNR «est en train de penser à mettre en place d'autres taxes ou impôts pour avoir des recettes supplémentaires». «Nous sommes en train de renforcer le contrôle pour récupérer les dus en matière de cotisation dans le cas des impayés, des sous-déclarés pour lutter aussi contre l'informel afin de renflouer les caisses», a-t-il assuré, imputant que cette période «critique» au nombre des cotisants qui est de 2 travailleurs pour un retraité au lieu de 5 travailleurs pour un retraité.

Par ailleurs, M. Mellouka est revenu sur le texte de loi en cours d'élaboration permettant aux ressortissants algériens établis à l'étranger et désirant cotiser pour bénéficier, à l'avenir, d'une retraite. M. Mellouka a fait savoir que ce dernier «sera soumis à qui de droit pour être examiné». «Dès qu'il sera finalisé, il entrera en application dans les meilleurs délais», a-t-il conclu.

ALGÉRIE-CUBA M. Hasbellaoui évoque avec la vice-ministre cubaine de la Santé les préparatifs de la Commission mixte de coopération



Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Mokhtar Hasbellaoui, a évoqué jeudi avec la vice-ministre cubaine de la Santé, Marcia Cobas Ruiz, les préparatifs de la 22ème session de la Commission mixte inter-gouvernementale prévue du 19 au 21 février à Alger, indique un communiqué du ministère.

Cette session, qui sera axée sur «le développement des relations bilatérales dans différents secteurs de la santé, notamment en matière d'industrie pharmaceutique», sera coprésidée par le ministre de la Santé et son homologue cubain du Commerce extérieur et de l'investissement étranger. Dans ce cadre, il a été convenu de constituer un groupe de travail mixte pour «finaliser les projets inclus par les deux parties, qui feront l'objet du programme de travail de cette réunion de coopération, portant principalement sur les soins de base, les produits pharmaceutiques, la numérisation et le dossier électronique du patient, la biomédicale et la maintenance», précise la même source. M. Hasbellaoui et la vice-ministre cubaine de la Santé ont, également, abordé lors de leur entretien «les différents domaines de la coopération bilatérale dans le domaine de la santé à la lumière des décisions prises par le président Abdelaziz Bouteflika et son homologue cubain, particulièrement dans le domaine de l'industrie pharmaceutique et l'échange d'expériences», ajoute le communiqué.

ALGÉRIE-ALLEMAGNE M. Djellab reçu à Berlin par deux organismes économiques allemands

Le ministre du Commerce, Saïd Djellab a été reçu jeudi à Berlin par l'Association pour l'Afrique de l'économie allemande (Afrika-Verein der deutschen Wirtschaft), M. Stefan Liebing, et le vice président de l'Organisation allemande de certification des produits agricoles Global Gap, M. Flavio Alzueta Bosarich. Lors de son entretien avec M. Liebing, le ministre a souligné l'importance du renforcement de la coopération algéro-allemande notamment à travers la multiplication des projets entre opérateurs économiques.

Dans ce sens, il a insisté sur l'énorme potentiel algérien en matière d'exportation qui peut constituer l'un des domaines favorables au partenariat entre les deux pays.

M. Liebing a exprimé sa volonté de multiplier les efforts pour encourager l'échange entre les acteurs allemands et algériens opérant dans le monde économique. L'association pour l'Afrique de l'économie allemande est une association du commerce extérieur, des entreprises et des institutions allemandes, avec les pays africains. Quant à sa rencontre avec M. Bosarich, les deux parties ont évoqué les opportunités de coopération dans le domaine de la certification au profit des entreprises algériennes notamment exportatrices de produits agricoles.

Selon M. Djellab, la généralisation des certifications des produits agricoles en Algérie aura un impact décisif sur le volume des exportations agricoles algériennes à l'avenir.

ALGÉRIE - UA/SOMMET Messahel à Addis-Abeba au 34^e Conseil exécutif de l'UA...

Les travaux de la 34ème session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine (UA) ont débuté jeudi à Addis-Abeba (Ethiopie) en présence du ministre des Affaires étrangères.

M. Messahel dirige la délégation algérienne aux travaux de cette session de deux jours, préparatoire à la 32ème session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA, prévue les 10 et 11 février.

Cette réunion permettra aux ministres des Affaires étrangères des Etats membres d'examiner les rapports thématiques sur les dossiers stratégiques à l'agenda de l'organisation continentale.

Ils examineront notamment la réforme institutionnelle et le financement de l'UA, la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) ainsi que les rapports portant sur les activités des organes de l'UA, des sous-comités du Conseil exécutif et des comités ad hoc.

Le Conseil exécutif examinera également la note conceptuelle sur le thème de l'année 2019: «réfugiés, rapatriés et personnes déplacées: vers des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique», en prélude à son lancement par le sommet de l'UA. Il procédera également au renouvellement des compo-



santes de certains organes et comités de l'UA à savoir le Conseil de paix et de sécurité, le Comité d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, la

Commission sur le droit international et le conseil consultatif de l'Union sur la corruption. Le Conseil exécutif examinera également l'ordre du jour du sommet de l'Union africaine.

...l'Algérie présentera un rapport sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique

L'Algérie présentera un rapport, du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique lors du 32ème sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine (UA), prévu les 10 et 11 février à Addis-Abeba, a annoncé jeudi le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, depuis la capitale éthiopienne.

«Le rapport du président Bouteflika, qui avait été désigné par ses pairs comme champion compte tenu de l'expérience de l'Algérie en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, comptera certainement des recommandations qui feront l'objet d'une décision du sommet», a indiqué à la presse M. Messahel, en marge de la 34ème session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA. L'Algérie présentera ce rapport dans le cadre du mandat confié au président de la République, Abdelaziz Bouteflika, désigné par ses pairs en 2017 comme coordonnateur de l'UA dans la prévention et la lutte contre le

terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique. Ce rapport figure parmi les plus importantes dossiers inscrits au 32ème sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union. Parmi les autres questions importantes, figurent le renouvellement d'une partie de la composante du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, a indiqué M. Messahel, précisant que «l'Algérie est candidate pour son retour au Conseil pour un mandat de 3 ans (2019-2022)».

L'Algérie prendra part également à trois sommets, en marge de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA. Il s'agit du sommet du haut comité des chefs d'Etat sur la Libye prévu le 9 février, de la réunion au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement sur le MAEP ainsi qu'un autre sommet sur le NEPAD. M. Messahel dirige à Addis-Abeba la délégation algérienne à la 34ème session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA, préparatoire au 32ème sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, prévu les 10 et 11 février.

ALGÉRIE-MAURITANIE Messahel s'entretient à Addis-Abeba avec son homologue mauritanien

Le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, a eu un entretien jeudi à Addis-Abeba avec son homologue mauritanien Ismail Ould Cheikh Ahmed, durant lequel ils se sont félicités de la qualité des relations entretenues entre les deux pays et de la dynamique actuelle engendrée notamment par l'ouverture du point de passage frontalier entre les deux pays, a indiqué le ministre dans des travaux de la 34ème session du Conseil Exécutif de

l'Union africaine, a porté sur les relations bilatérales et «les voies et moyens de leur renforcement». A cet égard, les deux ministres se sont félicités «de la qualité des relations entretenues entre les deux pays et de la dynamique actuelle engendrée notamment par l'ouverture du point de passage frontalier entre les deux pays et l'organisation de la foire des produits algériens à Nouakchott, un événement

qualifié d'un grand succès».

Les deux ministres ont également abordé d'autres questions régionales et internationales d'intérêt commun, notamment la situation dans la région et au Maghreb et les défis sécuritaires qui y sévissent, au Sahara occidental et en Libye. A ce titre, ils ont réitéré leur attachement à la construction maghrébine et à la relance des activités de l'Union du Maghreb arabe

(UMA). Ils sont également convenus de poursuivre «la tradition de concertation et de dialogue politique entre les deux pays sur l'ensemble des questions évoquées».

M. Messahel dirige à Addis-Abeba la délégation algérienne à la 34ème session ordinaire de son Conseil exécutif de l'UA, préparatoire au 32ème sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA, prévu les 10 et 11 février.

ALGÉRIE-BULGARIE M. Guitouni s'entretient sur la coopération énergétique avec l'ambassadeur de la Bulgarie

Le ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni, a reçu jeudi à Alger l'ambassadeur de Bulgarie, M. Roumen Petrov, avec lequel il a évoqué le partenariat dans le domaine énergétique entre les deux pays, a indiqué le ministre dans un communiqué.

Lors de cette entrevue, les deux parties ont abordé les voies et moyens de promouvoir la coopération entre l'Algérie et la Bulgarie, notamment dans les domaines des hydrocarbures,



de l'énergie électrique et des énergies renouvelables, ajoute le communiqué.

Les parties ont retenu le principe d'encourager les contacts entre les compagnies énergétiques des deux pays et d'examiner les opportunités d'affaires et d'investissement, plus particulièrement dans le raffinage, la fabrication locale des lubrifiants et la régénération des huiles usagées, note la même source.

ALGÉRIE-ARABIE SAOUDITE

M. Hadjar évoque avec l'ambassadeur saoudien la redynamisation de la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur

La redynamisation de la coopération entre l'Algérie et l'Arabie Saoudite dans le domaine de l'Enseignement supérieur et la réactivation de l'ensemble des conventions et accords signés entre les universités des deux pays ont été abordées au cours de l'audience accordée jeudi à Alger par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar, à l'ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite en Algérie, Abdulaziz Alomarini, indique un communiqué de ce ministère.

Au cours de cette audience, les deux parties ont examiné «les possibilités susceptibles de redynamiser la coopération bilatérale qui existe entre l'Algérie et l'Arabie Saoudite en matière d'enseignement supérieur et, par la même occasion, réactiver l'ensemble des conventions et accords signés entre les différentes universités des deux pays, notamment dans le domaine de la recherche scientifique», précise le communiqué.

Les deux parties ont également «convenu d'encourager et de faciliter les contacts entre les chefs d'établissements universitaires par l'échange de délégations d'experts et d'enseignants de rang magistral en prenant part aux nombreux séminaires et colloques scientifiques qu'organisent périodiquement les universités des deux pays». L'entretien a porté aussi sur «la mobilité des doctorants et des enseignants-chercheurs dans les deux sens, notamment par le biais d'opérations de jumelage entre les différentes universités et centres de recherche scientifiques».

Dans ce cadre, les deux parties ont manifesté leur souhait pour la signa-



ture d'un mémorandum d'entente pour «une plus grande coopération en matière de formation pédagogique, ainsi que la possibilité de créer des équipes conjointes et développer, notamment des études sur les zones arides, la lutte contre la désertification, l'écologie, l'eau, les énergies renouvelables, la nanotechnologie ainsi que d'autres études ayant des rapports directs sur la vie au niveau des zones

sahariennes». En outre, cette rencontre a constitué une occasion pour les deux parties d'aborder d'autres dossiers, notamment ceux relatifs à octroi de bourses d'étude au profit des étudiants des deux pays». Par ailleurs, la partie algérienne a sollicité son homologue saoudienne pour «un meilleur accès de nos étudiants-doctorants aux différentes revues saoudiennes en matière de publication de leurs thèses».

ALGÉRIE-ALLEMAGNE

M. Djellab appelle à la densification des échanges commerciaux en s'appuyant sur les exportations agricoles

Le ministre du Commerce Said Djellab a appelé les chefs d'entreprises allemandes à densifier les échanges commerciaux entre l'Algérie et l'Allemagne en s'appuyant sur des partenariats dans le domaine de l'exportation agricole. «Nos échanges avec l'Allemagne ont connu des niveaux assez appréciables et nous souhaitons renforcer cette tendance à travers les produits agricoles», a indiqué M. Djellab dans son allocution lors d'une réception à l'honneur des communautés d'affaires des deux pays, organisée jeudi soir à Berlin en marge du Salon international des fruits et légumes «Fruit Logistica 2019».

Le ministre a mis en exergue dans ce sens les «avancées considérables» réalisées dans le secteur agricole à travers notamment la hausse importante de la production, qui a permis de renouer avec l'exportation.

«Néanmoins, cette dynamique de production enregistrée dans le secteur de l'agriculture doit être consolidée par des investissements pour renforcer les capacités logistiques en matière de transformation, de conditionnement et de conservation des fruits et légumes en particulier», a-t-il souligné. Selon le ministre, l'amélioration du fonctionnement des circuits de distribution des produits agricoles encadré par l'organisation professionnelle des filières et l'avènement de la grande distribution moderne devrait induire une transformation positive de toutes les chaînes de valeur des filières agricoles et agro-industrielles.

S'agissant de la participation algérienne au Salon Fruit Logistica 2019, le ministre a considéré que les fruits et légumes frais algériens avaient leur place dans cet événement de renommée mondiale, «grâce aux progrès considérables réalisés, aussi bien en termes de qualité que de respect des normes et exigences requises dans les marchés internationaux». Fruit Logistica est aussi une occasion pour montrer les progrès enregistrés en volume, en qualité et en innovation dans les produits agricoles algériens qui commencent à se positionner sur le marché international, a-t-il noté.

Dans ce sens, il a cité l'exemple de l'agriculture saharienne qui non seulement offre des produits dans un environnement sain, mais permet aussi, grâce au climat de cette région, de produire sur 2 à 3 saisons pour certains produits permettant ainsi l'approvisionnement régulier des marchés extérieurs notamment européens.

La réception à l'honneur des communautés d'affaires algériennes et allemandes a été précédée par une rencontre entre opérateurs des deux pays pour discuter des opportunités de partenariat dans le domaine de l'exportation agricole. Organisée par la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) et la Chambre de commerce et d'industrie arabo-allemande (Ghorfa), cette rencontre a permis de mettre en contact les opérateurs algériens présents à Fruit Logistica 2019 et leurs homologues allemands afin d'examiner les meilleurs moyens pour concrétiser leur collaboration. La visite de M. Djellab à Berlin dans le cadre de la participation algérienne à Fruit Logistica 2019 a été également l'occasion de rencontrer des responsables des organismes économiques allemands.

Il s'agit notamment de la Chambre de commerce et d'industrie allemande (DIHK), l'Association de l'économie allemande pour l'Afrique «Afrika-Verein der deutschen Wirtschaft» et l'Organisation allemande de certification des produits agricoles Global Gap. Durant sa visite à Berlin, M. Djellab a conduit une délégation d'affaires algérienne pour marquer le retour de l'Algérie à Fruit Logistica après huit ans d'absence. L'objectif est de relancer l'image de l'Algérie dans les grandes manifestations économiques internationales et de faire connaître aux étrangers l'évolution rapide et croissante de la production agricole algérienne.

Les exposants algériens, quant à eux, ont affiché un bilan satisfaisant de leur participation à cet événement.

D'ailleurs, beaucoup d'entre eux sont sur le point de conclure avec des opérateurs de la grande distribution en Europe de nouveaux contrats pour un approvisionnement régulier en fruits et légumes algériens.

Considérée comme l'une des plus importantes foires commerciales des fruits et légumes en Europe, «Fruit Logistica» regroupe plus de 3.200 exposants de 80 pays dont l'Algérie. Cette foire qui s'achève vendredi, fournit une image la plus large des innovations, produits et services sur tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement internationale. Outre les producteurs et distributeurs de fruits et légumes, cette foire regroupe également des entreprises actives dans le domaine technique agricole (semences, développement de variétés, matériels, technologies de surveillance emballage...), de la logistique (transport, services de dédouanement, terminaux de fruits et légumes, entrepôts frigorifiques, grande distribution...) ainsi que dans les services (contrôle de qualité et certification, systèmes de gestion des stocks, marketing, assurance...).

APB

ALGÉRIE-ARABIE SAOUDITE-FRANCE-CROATIE

M. Raouya évoque la coopération économique et financière avec les ambassadeurs d'Arabie Saoudite, de France et de Croatie

Le ministre des Finances, Abderrahmane Raouya, a reçu jeudi les ambassadeurs d'Arabie saoudite, de France et de Croatie, respectivement, Abdelaziz Ben Ibrahim Al Hamad Al Omayrini, Xavier Driencourt et Tlija Zelalich, avec lesquels il a évoqué la coopération bilatérale, a indiqué le ministère dans un communiqué.

Lors de son entretien avec l'ambassadeur de l'Arabie saoudite, le ministre a passé en revue l'état des relations économiques et financières bilatérales, ainsi que les voies et moyens susceptibles de les développer, et ce dans un intérêt mutuel, précise le communiqué.

Les deux parties ont aussi abordé la situation écono-

mique qui prévaut dans les deux pays, notamment les politiques et réformes engagées par leur gouvernements respectifs, pour assurer la stabilité et minimiser les effets négatifs des défis auxquels les économies des deux pays sont confrontées, ajoute le communiqué.

Les deux parties ont également convenu d'identifier des actions de coopération dans le secteur des finances, qui doivent concourir à l'élargissement du champ de la coopération multisectorielle qui lie les deux pays.

Quant à son entretien avec l'ambassadeur de France, les deux parties ont évoqué l'état de la coopération économique et financière entre les deux pays,

ainsi que la coopération institutionnelle entre les départements ministériels en charges des finances des deux pays et le moyen de son renforcement, ajoute la même source. Ils ont exprimé leur satisfaction quant au déroulement de cette coopération, en affirmant leur volonté d'œuvrer conjointement pour sa consolidation. A cet égard, ils ont mis à profit cette rencontre pour évoquer les possibilités de saisir les opportunités offertes par les programmes européens pour renforcer davantage les liens de la coopération bilatérale, ajoute le communiqué. S'agissant de la rencontre du ministre avec l'ambassadeur de la Croatie, les deux parties ont passé en re-

vue l'état des relations économique et financière bilatérales, ainsi que les voies et moyens susceptibles de leur donner un nouvel essor et une dynamique soutenue, dans l'intérêt des deux pays, lit-on dans le communiqué.

Il a été également procédé à un échange sur les développements économiques dans les deux pays et les potentialités que recèlent les deux économies, sur lesquelles peuvent se baser leur relations futures.

Les deux parties ont aussi évoqué le volet relatif aux règles d'investissement et le partenariat en Algérie et M.

Raouya a donné des éléments d'informations en la matière, conclut le communiqué.

ALGÉRIE-SOUDAN

Examens des voies de relance et de promotion de la coopération parlementaire

Le président de la Commission des Affaires étrangères, de la coopération et de la communauté nationale établie à l'étranger de l'Assemblée populaire nationale (APN), Abdelhamid Si Afif, a reçu, jeudi au siège de l'APN, l'ambassadeur de la République du Soudan à Alger, Elabeid Mohamed Elabeid, avec lequel il a examiné les voies de relance et de promotion des relations de coopération parlementaire, indique un communiqué de l'APN.

Les entretiens ont porté sur «les relations bilatérales et les progrès réalisés dans plusieurs domaines»,

précise la même source. Les deux parties ont évoqué «les voies de relance et de promotion des relations de coopération parlementaire». Dans ce cadre, M. Si Afif a mis l'accent sur «la nécessité d'orienter les efforts diplomatiques au niveau parlementaire, en complément des efforts des dirigeants des deux pays pour la promotion de la coopération bilatérale dans les différents domaines économiques, notamment le secteur de l'agriculture».

A cette occasion, les deux parties ont passé en revue «plusieurs questions d'actualité, et à leur tête la situa-

tion prévalant dans la région arabe». A ce propos, l'ambassadeur soudanais s'est félicité de la convergence des vues des deux pays sur les questions de l'heure, précisant que l'Algérie n'a de cesse affichée des positions objectives concernant différentes questions».

Au terme de la rencontre, le diplomate soudanais s'est dit «optimiste» quant aux conclusions de la séance d'audition, devant être organisée, la semaine prochaine, par le Parlement arabe (PA), en vue de retirer le nom de la République du Soudan de la liste des Etats parrainant le terrorisme».

SOUK AHRAS: Lancement des travaux de raccordement des foyers du groupement d'habitation Lefouidh à Ouled Moumène

Les travaux de raccordement au réseau de gaz naturel de 418 foyers de l'agglomération Lefouidh dans la commune d'Ouled Moumène, wilaya de Souk Ahras, ont été lancés jeudi par le wali Farid Mohamedi.

L'opération qui mobilise 590 millions DA portera sur la réalisation de 20 km de canalisations de transport et 34,8 km de réseau de distribution, selon les explications données sur site à l'occasion.

L'opération prévue en 8 mois intervient à l'occasion du 61ème anniversaire des événements de Sakiet Sidi Youcef et traduit les efforts de l'Etat dans la prise en charge des besoins des habitants de la bande frontalière, a affirmé le wali qui a fait état de la programmation du raccordement de la localité frontalière Lehmissi pour porter à 80 % le taux de couverture de la wilaya.

Selon les responsables de la direction de l'énergie, le réseau de gaz a été élargi aux points les plus éloignés de la bande frontalière grâce aux ressources financières mobilisées par l'Etat dont la localité de Betoum dans la commune de Taoura où les travaux de raccordement sont terminés.

Aussi, 9.000 foyers ont été raccordés au réseau de gaz dernièrement dans diverses localités de la wilaya dont Rekez, Henia et Gourzi (commune de Sedrata), les cités Doudja et 80 logements participatifs (Souk Ahras), Bouregasse (Taoura), lotissement 175 logements (Merahena) et la cité 30 logements (Sidi Fredj).

Un bureau de poste et une annexe municipale ont été inaugurés par le wali dans cette région qui accueille un poste frontalier.

EMPLOI À AÏN DEFLA : Plus de 8500 placements effectués par l'ANEM en 2018

Plus de 8500 placements dans le monde du travail ont été effectués par l'Agence nationale de l'Emploi (ANEM) durant l'année 2018 à Aïn Defla, en hausse de plus de 30 % par rapport au bilan réalisé en 2017, a-t-on appris mercredi du directeur de l'antenne locale de cet organisme.

«Au total 8513 placements des demandeurs d'emploi ont été effectués par l'ANEM durant l'année 2018 au niveau de la wilaya de Aïn Defla, ce qui représente une hausse de 30,5 % par rapport au bilan relatif aux placements effectués en 2017 », a précisé Achène Hifri, observant que le résultat obtenu dénote de «l'efficacité des outils adoptés par l'ANEM ainsi que l'amélioration et la modernisation de ses offres de services».

De l'ensemble des placements effectués, 6427 ont trait au secteur économique (placements classiques), 1185 au dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) et 901 autres aux contrats aidés (CTA), a-t-il signalé.

S'attendant sur les placements classiques représentant le taux le plus élevé, il a fait savoir que 1427 ont touché le secteur publique, 4089 la sphère privé et 911 autres des entreprises étrangères.

Evoquant les principaux secteurs économiques concernés par les offres d'emploi, M. Hifria a relevé que 51 % émanent du secteur des BPTH, 25 % de celui des services, 21 % de l'industrie et, enfin, 3% représentent les offres d'emploi émanant du secteur de l'agriculture. Le même responsable a, par ailleurs, fait état de 926 visites effectuées vers 436 entreprises économiques durant la période considérée, relevant que ces visites se sont soldées par plus de 1400 offres d'emploi.

Il a ajouté, en outre, que les demandeurs d'emploi sont, pour la plupart, âgés de moins de 45 ans, émettant le souhait de voir se poursuivre «la dynamique» constatée sur le marché de l'emploi à l'échelle de la wilaya durant l'année 2019.

WILAYA D'ALGER: Plus de 5.600 milliards de centimes affectés à la réhabilitation du vieux bâti à Alger (Wali)

Une enveloppe financière de plus de 5.600 milliards de centimes a été allouée à la réhabilitation des anciennes bâtisses et vieux quartiers à travers 57 communes d'Alger dans le cadre du Plan stratégique d'aménagement et d'urbanisation de la capitale, a indiqué jeudi le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh.

Dans une conférence de presse au terme d'une visite d'inspection aux différents chantiers des travaux de restauration des vieilles bâtisses et quartiers des communes de la Casbah, d'Alger-centre et de Sidi M'hamed, M. Zoukh a souligné que «25 % du parc immobilier de la wilaya d'Alger, soit 380 anciennes bâtisses sont en cours de restauration parmi les 14.767 bâtisses concernées par cette opération, précisant que 5624 milliards de centimes avaient été alloués à cette opération menée par 520 entrepreneurs et plus de 132 bureaux d'études ainsi que quelques 1.850 cadres supérieurs, notamment des ingénieurs et des techniciens supérieurs».

Les différents chantiers de réfection et de restauration des anciennes bâtisses et vieux quartiers d'Alger sont menés par une «main d'œuvre» algérienne à 100%, supervisée par plusieurs



entreprises publiques de wilaya à l'instar de la Direction d'aménagement urbain, les Offices de promotion et de gestion immobilière (OPGI) et l'agence foncière.

Il a ajouté que les chantiers ouverts à cet effet ont employé plus de 12.000 personnes outre 50 micro-entreprises. Dans le cadre de l'embellissement des façades des immeubles,

près de 83.000 antennes paraboliques individuelles ont été enlevées et remplacées par 5500 paraboles collectives, en vue d'améliorer l'aspect esthétique de la capitale, a ajouté le wali, précisant que plus de 780 ascenseurs en panne ont été recensés à Alger et jusqu'à aujourd'hui 385 d'entre eux sont en cours de réparation (47 ascenseurs ont été réhabilités et mis en

marche).

Par ailleurs M. Zoukh a affirmé que l'opération de rénovation de la Casbah, se poursuit par une main d'œuvre algérienne, impliquant 54 entrepreneurs algériens, ajoutant que la Casbah est aujourd'hui un chantier-école pour les diplômés des centres de formation professionnelle d'Alger dans les techniques de restauration et les diverses spécialités avec la création de 1200 postes d'emploi.

Le wali d'Alger a affirmé, que la wilaya est en passe de se préparer à la 25ème opération de relogement qui concernera cette fois, les Algérois habitant des logements exigus, les bidons villes ou vivant dans des conditions extrêmes, soulignant que «plus de 30.000 unités destinées au relogement des Algérois sont en cours de réalisation et seront distribuées graduellement».

OUARGLA : Appel à la création d'une instance centrale de référence pour les agences foncières

Les participants à un séminaire régional sur l'activation du rôle des agences locales de gestion et de régulation foncières urbaines ont plaidé, jeudi à Ouargla, pour la création d'une instance centrale considérée comme une référence aux agences foncières de wilaya.

La création de cette instance donnera lieu à la mise en place d'une autorité susceptible d'orienter les agences foncières de wilaya et les aider à faire face aux difficultés rencontrées sur le terrain, ont souligné les participants, dont des directeurs centraux, des directeurs d'agences foncières, des inspecteurs généraux, des Présidents d'assemblées populaires (P/APC) issus de huit (8) wilayas du Sud du pays (Ouargla, Biskra, El-Oued, Illizi, Tamanrasset, Adrar, Ghardaïa et Tindouf), au terme des travaux du 2ème séminaire régional sur le thème, après celui de Constantine. L'élaboration d'un cahier des charges national «modèle et flexible», déterminant les tâches et les droits des agences

foncières, en tenant en compte des spécificités de chaque région, a été recommandée par les participants à ce séminaire régional qui ont insisté, en outre, sur la mise en place d'une commission de wilaya unissant les différents organismes administratifs et techniques concernés pour assainir le foncier affecté aux agences foncières et recenser les lotissements afin d'accélérer la régularisation des actes de propriété au profit des citoyens.

La révision des prix de cession des biens immobiliers appartenant à la propriété privée de l'Etat et l'activation de l'instruction N 557 du 28 octobre 2001 permettant aux agences foncières d'entreprendre des expertises foncières, figurent aussi parmi les recommandations de cette rencontre initiée par le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire (MIGLAT). S'étalant sur deux jours (6-7 février), ce séminaire régional s'est déroulé sous forme de trois (3) ateliers sur des thèmes principaux, à savoir «la

situation actuelle des agences immobilières et les difficultés qu'elles rencontrent», «la contribution des agences immobilières aux programmes portant sur la réalisation des outils de l'aménagement et de l'urbanisme pour créer l'attractivité des villes» et «la modification et l'enrichissement du décret régissant les fonctions des agences immobilières, en proposant une structure expérimentale adaptée à l'expansion de son activité». Il a pour objectif de proposer des solutions susceptibles de cerner les obstacles rencontrés par les organismes sur le terrain et consolider leur rôle au service du développement économique et social.

Des séminaires régionaux similaires sont programmés après Ouargla et Constantine, à Oran et Boumerdes, avant la tenue d'un séminaire national qui sera consacré à l'élaboration d'un plan d'action pour les agences foncières de wilayas, et ce sur la base des recommandations qui découleront des ateliers régionaux.

MDN

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE : 6 contrebandiers interceptés et 4 véhicules saisis dans le sud du pays

Six (6) contrebandiers ont été interceptés et 4 véhicules tout-terrain ont été saisis jeudi par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP) lors d'opérations distinctes à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam, a indiqué vendredi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte

contre la criminalité organisée, des détachements combinés de l'Armée Nationale Populaire ont intercepté, le 07 février 2019, lors d'opérations distinctes menées à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam /6eRM, six (06) contrebandiers et (25) orpailleurs, et ont saisi quatre (04) véhicules tout-terrain, (14.000) litres de carburant, (10) sacs de

mélange de pierres et d'or brut, ainsi que divers outils d'orpaillage et un téléphone satellitaire», a précisé la même source. Dans le même contexte, un détachement combiné de l'ANP a arrêté, à Tlemcen/2eRM, quatre narcotrafiquants et saisi 66 kilogrammes de kif traité, un fusil de chasse et trois véhicules touristiques, tandis que des Garde-côtes ont saisi

32,45 kilogrammes de la même substance à Oran/2eRM. Par ailleurs, des éléments de la Gendarmerie Nationale ont appréhendé trois individus en possession de trois fusils de chasse à Laghouat/4eRM, alors que des détachements de l'ANP ont déjoué des tentatives de contrebande de 8.000 litres de carburant à Souk Ahras, Tébessa et El-Taref/5e RM.

ANNABA :

Arrestation de 3 suspects dans l'affaire d'agression à l'arme blanche d'un étudiant zimbabwéen

Trois individus, âgés entre 19 et 20 ans suspectés dans l'affaire d'agression à l'arme blanche d'un ressortissant zimbabwéen, étudiant à l'université de Annaba ont été appréhendés jeudi soir, a appris l'APS auprès d'une source de la sûreté de wilaya.



La même source a précisé que «l'arrestation intervient 48 heures après l'agression de l'étudiant dans la commune de Sidi Ammar» soulignant que «l'enquête se poursuit pour élucider et les circonstances de cette affaire».

Étudiant à l'université Badji Mokhtar, de nationalité zimbabwéenne, Prosper Nduzdo a été victime d'une agression à l'arme blanche, mardi vers 19h, ses agresseurs lui avaient asséné des coups des couteaux à la cuisse et au cou avant de prendre la fuite,

rappelle-t-on. Transporté en urgence à l'hôpital d'El Hadjar, le jeune de 25 ans avait succombé à ses blessures 24h plus tard.

Un représentant de l'ambassade du Zimbabwe en Algérie, accompagné d'une représentante du ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique, chargée des étudiants internationaux se sont rendus jeudi soir à Annaba et ont été reçus par le wali, Toufik Mezhoud en présence de représentants des étudiants internationaux (de nationalités afri-

caines), ont indiqué à l'APS les services de la wilaya.

La rencontre à laquelle a pris également part le recteur de l'université Badji Mokhtar, Amar Hayahoum, a été axée sur les aspects liés à la sécurité des étudiants internationaux ainsi les conditions d'accueil et de prise en charge sociale et pédagogique de cette catégorie d'étudiants a ajouté la même source.

Une lettre de condoléance, au nom de la communauté universitaire a été remise à la famille de la victime.

TLEMCCEN:

Saisie de près de 155 kg de kif depuis le début de l'année en cours

Les différents services de la sûreté de wilaya de Tlemcen ont saisi, depuis le début de l'année 2019 à ce jour, une quantité de 155 kg de kif traité, a-t-on appris du service de communication de ce corps constitué. Cette importante quantité de drogue a été saisie, précise la même source, lors de trois opérations distinctes. La première remonte au 9 janvier dernier lorsque la brigade mobile de Beni Boussaid a réussi à mettre la main sur 23 kg de kif à la cité Kadi de la ville de Maghnia. Cette opération a permis également de saisir un véhi-



culé léger et trois téléphones portables, précise-t-on de même source. La seconde opération a eu lieu le 13 jan-

vier, lorsque les éléments des mêmes services ont arrêté une personne suspecte à bord d'un véhicule dans

lequel, après une fouille minutieuse, a été découverte une quantité de résine de cannabis estimée à 76,4 kg.

Par ailleurs, les éléments du service régional de lutte contre les stupéfiants de Tlemcen ont réussi, lors d'une troisième opération, à saisir dans les environs de la commune de Sidi Djillali (sud-ouest de la wilaya de Tlemcen) une quantité de 55 kg de kif traité. Cette opération a permis l'arrestation de trois personnes et la saisie de deux véhicules légers et une somme de 2,8 millions Da, a-t-on ajouté de même source.

DOUANES:

Plusieurs opérations de saisies d'armes, de stupéfiants et de devises depuis début 2019



Les services de la Direction générale des douanes (DGD) ont procédé à d'importantes saisies d'équipements sensibles, de stupéfiants et de devises depuis le début de l'année 2019 jusqu'à ce jour, a indiqué jeudi cette institution dans un communiqué.

Ainsi, les services de la DGD ont saisi deux (2) armes de guerre de type fusil «Simonov», note la même source.

Pour ce qui est des stupéfiants, les services douaniers ont saisi, à travers 18 opérations différentes, des quantités de 1,15 kg de cocaïne, de 162,23 kg de Kif traité et de 10.880 comprimés psychotropes.

Concernant les devises, les services de la DGD ont saisi, à travers 10 opérations, des sommes de 321.950 euros, de 39.780 dollars américains, de 30.240 dinars tunisiens ainsi que de 21,75 millions de dinars algériens, précise le communiqué.

SELON UN COMMUNIQUÉ DE LA DGSN

14 morts et 275 blessés au niveau des zones urbaines en une semaine

Quatorze (14) personnes ont trouvé la mort et 275 autres ont été blessées dans 230 accidents de la route survenus, en une semaine, au niveau des zones urbaines, indique un communiqué de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN).

Le bilan fait ressortir une baisse du nombre d'accidents (-17) et une hausse du nombre de décès (+02), indique le communiqué, précisant que le facteur humain demeure la principale cause des ces accidents à plus de 90 %, en raison du non respect de la distance de sécurité, de l'excès de vitesse, de la fatigue et du manque de concentration lors de la conduite.

A cet effet, la DGSN appelle les usagers de la voie publique «à faire preuve de prudence et de vigilance lors de la conduite, à respecter le code de la route, à éviter l'excès de vitesse, et à veiller au contrôle régulier de leurs véhicules, pour la sécurité de tous».

Le communiqué rappelle également le numéro vert 15-48 et de secours 17 mis à la disposition des citoyens 24h/24h.

ORAN:

Saisie de 32 kg kif traité au large de Mersa El kébir à Oran

Une quantité de 32 kg de kif traité a été saisie, jeudi après-midi, au large de Mersa el Kébir (Ain El Turck), à l'ouest de la wilaya d'Oran, a-t-on appris vendredi de la cellule de communication des unités du groupement territoriale des gardes côtes d'Oran.

«Les unités territoriales des Gardes-côtes d'Oran, ont récupéré, lors d'une patrouille en mer, à 11 miles, au nord des côtes de Mers El Kébir (Ain El Turck), 32 kilogrammes de kif traité», a indiqué à l'APS la même source, précisant que la marchandise prohibée qui flottait en mer était emballée dans des colis en plastique.

Les colis de drogue, seront remis, selon la procédure à la Gendarmerie nationale, a-t-on ajouté de même source.

Oran : 23 candidats à l'émigration clandestine interceptés au large



Vingt-trois (23) candidats à l'émigration clandestine, tous Algériens, ont été interceptés, vendredi tôt dans la matinée, au nord du port d'Oran, par des unités du groupement territorial des Gardes-côtes d'Oran, a-t-on appris auprès de la cellule de communication de ce corps de sécurité.

Ces 23 migrants clandestins dont une femme et un mineur qui ont tenté, vendredi matin, leur aventure, à bord d'un semi-rigide, doté d'un moteur de 200 chevaux, à 16 miles, au nord du port d'Oran, ont été interceptés à une (1) heure du matin par une patrouille des Gardes-côtes, a indiqué la même source.

Selon la même source, ces «harraga» qui ont été interceptés par des unités du groupement territorial des Gardes-côtes (GTGC) d'Oran, ont été remis, après formalités d'usage, à la brigade de Gendarmerie nationale de Dar El Beïda (Oran).

Ils seront présentés à la justice, a-t-on relevé de même source.

RUSSIE:

6 morts et 13 blessés dans le renversement d'un bus

Six personnes ont trouvé la mort et seize autres ont été blessées vendredi dans le renversement d'un bus dans la région de Kemerovo, au sud de la Russie, ont indiqué les autorités locales.

Le bus appartenait à une entreprise de charbon et transportait des ouvriers vers la mine où ils travaillaient, a relevé le représentant régional de la santé publique, ajoutant que quatre blessés ont été admis en soins intensifs.

Le véhicule est tombé dans un ravin d'une hauteur de 8 mètres, ont affirmé les enquêteurs, soulignant qu'une affaire pénale a été ouverte pour violation des règles de conduite entraînant la mort de deux personnes ou plus par négligence.

BELGIQUE:

1.800 plants de cannabis découverts dans un entrepôt de Bruxelles

Quelque 1.800 plants de cannabis ont été découverts mardi dans un entrepôt loué dans la commune bruxelloise de Schaerbeek, a annoncé vendredi le parquet de Bruxelles.

Les plants étaient cultivés sur une surface de 200 m², où les enquêteurs «ont découvert une installation électrique professionnelle permettant d'éclairer et de chauffer les six pièces de culture parfaitement calfeutrées», selon le communiqué du parquet.

«Le système de ventilation également des plus performants permettait qu'aucune odeur de cannabis ne soit perceptible depuis l'extérieur du bâtiment», est-il précisé.

Outre ces plants, qui représentent près de 340 kg de cannabis et qui ont été détruits, les enquêteurs ont saisi «160 lampes de 600 watts ainsi que 14 ventilateurs, 8 régulateurs de ventilation, 8 chauffages et un booster de croissance».

Un suspect de 26 ans, en séjour illégal en Belgique a été placé sous mandat d'arrêt.

COLLISION FERROVIAIRE EN SUÈDE: Plusieurs blessés légers

Plusieurs personnes ont été «légèrement blessées» dans la collision jeudi soir de deux trains dans le sud de la Suède jeudi soir, ont annoncé vendredi les services de secours.

L'accident survenu à Helsingborg s'est produit lorsqu'un train a heurté le côté de l'autre à un point où deux voies se rejoignent, alors qu'ils roulaient à environ 40 kilomètres à l'heure.

L'un des trains comptait environ 150 passagers à bord et l'autre était vide, mais les services de secours ont assuré que personne n'a été grièvement blessé.

«Il y a quelques personnes légèrement blessées», a déclaré Ronnie Lundgren des services de secours locaux, précisant qu'il s'agit de «douleurs au cou et au dos que certaines personnes ont signalées».

L'accident, qui a lieu vers 19 heures, a entraîné des retards et l'annulation des trains tout au long de la soirée de jeudi.

La cause de la collision n'a pas encore été déterminée.

FRANCE:

Un jeune migrant retrouvé mort au bord d'une route des Alpes

Un migrant âgé d'une vingtaine d'années a été retrouvé mort dans la nuit de mercredi à jeudi dans les Hautes-Alpes au bord d'une route reliant la frontière italienne à la ville française de Briançon (est), a indiqué jeudi une source proche du dossier.

Le jeune homme a été découvert inconscient jeudi vers 02h00 GMT par un chauffeur routier dans une petite commune située à la sortie de Briançon. Son corps gisait près d'une aire de chaînage en bordure d'une route menant à la localité de Montgenèvre, près de la frontière italienne. «Il n'a pas été renversé par un véhicule», a précisé une source proche du dossier, citée par l'AFP. C'est une patrouille de la Police aux frontières (PAF) française qui a prévenu les secours en découvrant le chauffeur routier tentant de porter secours à la victime.

Souffrant d'hypothermie et en arrêt cardio-respiratoire, le jeune homme a été pris en charge par les secours, mais leurs tentatives pour le réanimer ont été vaines. Il a été déclaré mort à son arrivée à l'hôpital. Une enquête pour «homicide involontaire et mise en danger de la vie d'autrui» a été ouverte par le parquet de Gap (est).

En mai 2018, le parquet de Gap avait également ouvert une enquête pour identifier et connaître les circonstances



du décès d'un jeune homme noir dont le corps avait été découvert par des promeneurs près de Montgenèvre.

L'identité et la nationalité du migrant retrouvé mort jeudi n'ont pas été communiquées.

De jeunes migrants notamment originaires d'Afrique (Guinée Conakry, Mali, Côte d'Ivoire, Cameroun) tentent régulièrement d'entrer en France

depuis l'Italie par la périlleuse - en particulier l'hiver - traversée des Alpes et échouent souvent à Briançon, où est installé un refuge solidaire géré par des bénévoles. En décembre, plusieurs associations caritatives, qui dénoncent «l'insuffisance de prise en charge» par l'Etat français de ces jeunes migrants, avaient dit leur crainte de nouveaux morts cet hiver.

TURQUIE:

Le bilan s'alourdit à 6 morts dans l'effondrement d'un immeuble à Istanbul

Trois nouveaux corps ont été retrouvés jeudi dans les débris d'un immeuble de huit étages à Istanbul qui s'était effondré la veille, portant le bilan provisoire à six morts, ont annoncé les autorités locales.

«Nous avons récupéré trois nouveaux corps (...) Le nombre de personnes ayant perdu la vie est désormais de six», a déclaré le gouverneur d'Istanbul Ali Yerlikaya, ajoutant que 13 personnes avaient en outre été blessées dans l'effondrement du bâtiment, dont trois gravement.

Situé dans le district de Kartal, sur la rive asiatique d'Istanbul, cet immeuble essentiellement résidentiel de huit étages et comptant 14



appartements s'est effondré mercredi après-midi pour des raisons encore indéterminées. Le nombre exact de personnes prises au piège des gravats n'est pas connu, et les secouristes fouillent

depuis mercredi l'amas de béton et de métal qui a également englouti plusieurs véhicules.

Jeudi matin, une fillette de 5 ans a été extirpée vivante des débris.

Selon les autorités, 43 personnes sont enregistrées à l'adresse de l'immeuble, mais le ministre de l'Environnement et de l'Urbanisme Murat Kurum a indiqué jeudi que plusieurs résidents recevaient des invités au moment de l'effondrement.

Des images de vidéosurveillance diffusées par les chaînes de télévision peu après l'effondrement montrent des personnes s'enfuir en courant alors que le bâtiment s'écroule dans un nuage de poussière.

Les médias turcs ont rapporté que les trois derniers étages de l'immeuble avaient été construits sans autorisation.

TECHNOLOGIES:

Les trottinettes électriques ont fait au moins 1.500 blessés aux Etats-Unis

Au moins 1.500 personnes ont été soignées après des accidents survenus en trottinette électrique aux Etats-Unis depuis fin 2017, selon une organisation de défense des consommateurs. Consumer Reports, qui édite un magazine sur les questions de consommation, précise que ces chiffres, basés sur des statistiques hospitalières et services de police, «ne sont pas exhaustifs et n'incluent pas les quatre décès liés à des trottinettes électriques rapportés par la presse». En contactant 110 hôpitaux et 5 services d'urgences dans 47 villes américaines où sont présentes les trottinettes en libre-service d'au moins un des deux plus gros noms du secteur, Bird et Lime, Consumer Reports a dénombré 1.542 cas de soins d'urgences pour des blessures liées aux trottinettes. Les trottinettes à louer via son Smartphone sont devenues un mode de transport très en vogue dans de nombreux pays, dont la France. Mais elles apportent aussi leur lot de dangers, que ce soit sur la route ou sur les trottoirs.



VIETNAM:

Atterrissage d'urgence d'un avion de Vietjet Air

Un avion de la compagnie vietnamienne low-cost, Vietjet Air a effectué, jeudi, un atterrissage d'urgence dans la ville de Da Nang (Centre) après le déclenchement d'alarmes dans le cockpit, ont rapporté hier des médias. Le vol VJ225 reliant les villes de Vinh et Ho Chi Minh, a été dérivé vers la ville côtière de Da Nang pour effectuer des vérifications techniques avant de reprendre son vol vers Ho Chi Minh-Ville, a indiqué la compagnie, ajoutant que la sécurité des passagers est sa priorité absolue. La compagnie a déjà été confrontée à un incident similaire lorsque les alarmes dans le cockpit d'un avion effectuant la liaison entre Ho Chi Minh-Ville et Hanoi, se sont déclenchées, obligeant le pilote à faire demi-tour pour un atterrissage d'urgence à l'aéroport international Tan Son Nhat de la mégapole économique du pays.

Aucun problème technique n'a été découvert après l'examen de l'appareil.

En décembre dernier, un Airbus A321 avait perdu deux roues du train avant un atterrissage forcé qui a fait six blessés. Vietjet Air exploite actuellement 60 A320 et A321, avec plus de 385 vols quotidiens.

A ce jour, elle a transporté plus de 65 millions de passagers sur 105 lignes internationales.

CANCER: Quelque 10.000 malades pris en charge par trois associations d'aide aux cancéreux en 2018

Quelque 10.000 malades, issus des différentes régions du pays, ont été pris en charge par trois associations d'aide aux cancéreux en 2018, selon un bilan communiqué à l'occasion de la Journée mondiale contre le cancer.

A ce propos, la présidente de l'Association «El Amal» d'aide aux cancéreux, Mme Hamida Kettab a fait état d'un fichier des malades pris en charge, précisant que son association s'est occupée, à elle seule, de près de 1.500 malades à travers la prise de rendez-vous pour les analyses et l'imagerie médicale (scanner et IRM) auprès des cliniques privées conventionnées, la fourniture de médicaments disponibles à la pharmacie de l'Association, approvisionnée par des bienfaiteurs.

L'Association offre également aux malades et leurs proches, venant des différentes régions du pays, un accompagnement en termes d'hébergement au niveau de son centre, sis au quartier Belouizdad, a-t-elle ajouté, évoquant des cas nécessitant un séjour de plusieurs mois, et par conséquent des aides que l'association veille à leur fournir. Outre les sorties en plein air, «El Amal» œuvre au soutien de certains malades pour la poursuite de leurs études, dans les différents cycles, au niveau des établissements hospitaliers même, a fait savoir Mme. Kettab,



ajoutant que «nombreux sont ceux, qui en dépit de cette lourde maladie, ont pu décrocher brillamment le diplôme du cycle primaire, le BEM et le Baccalauréat et remporter des distinctions de la part d'associations et des autorités locales».

Pour sa part, le Secrétaire national de l'Association «El Fedjr», le Dr. Boubekeur Mouhibeddine a affirmé que les associations sont «un support social et médical pour les malades», soulignant la prise en charge de 2.000 malades issus de 20 wilayas en 2018 et des actions s'inscrivant dans le cadre de leur prise en charge psychologique.

De son côté, la présidente de l'Association d'aide aux personnes malades «Nour Doha», Mme. Samia Kasmi, a mis en avant les différents aides apportées à cette catégorie en 2018 à travers la prise en charge de quelque 6000 malades, dont 1004 cas de cancer du sein, outre l'accompagnement de 180 autres pour l'obtention d'un lit d'hôpital, 518 pour effectuer des mammographies et 1221 cas en chimiothérapie.

Outre l'hébergement offert aux malades venant des régions éloignées, l'Association a apporté en 2018 l'aide et l'assistance à quelque 2500 malades en chirurgie générale onco-

logique et à 104 cas en chirurgies du sein, outre la prise en charge de dizaines de malades en termes de biopsie et d'imagerie (scanner et IRM). Mme. Kasmi a indiqué que l'Association soumettait, chaque année, son bilan au ministère de l'Intérieur en vue de bénéficier des aides accordées par l'Etat, en plus de celles apportées par les bienfaiteurs afin de répondre aux besoins, innombrables, des cancéreux. Au vu des lacunes enregistrées, les responsables de ces associations déplorent «l'absence totale de psychologues spécialisés en oncologie», les délais trop longs pour les rendez-vous de radiothérapie (de 8 à 10 mois), soulignant que malgré l'ouverture de nouveaux centres à travers le territoire nationale, ce problème continue à peser dans le processus thérapeutique.

Relevant que la quasi totalité des patients recourent aux cliniques privées pour les analyses et l'imagerie médicales dont les coûts sont très élevés, ils ont plaidé pour la prise en charge de ces frais par la Caisse nationale des Assurances sociales (CNAS).

GHARDAIA: 891 cas de pathologie de cancer en 2018

Au total 891 cas de pathologie de cancer, dont 260 nouveaux cas, ont été recensés en 2018 dans la wilaya de Ghardaia, selon les statistiques des services de la direction de la Santé et de la Population.

Les principales localisations chez l'homme sont les cancers de la prostate suivis du cancer du colon et du rectum ainsi que des poumons, tandis que chez la femme, les cancers gynéco-mammaires prédominent suivi de la thyroïde, du colon et du rectum, selon les statistiques du même service.

Le nombre de cas de cancer dans la wilaya de Ghardaia varie est de 84 pour les hommes et 103 pour les femmes sur 100.000 personnes, a-t-on précisé.

Le nombre de cancéreux ne cesse d'augmenter depuis 2014 où 278 cas ont été enregistrés contre 335 cas en 2015, 427 cas en 2016, 695 en 2017 et 891 cas en 2018, selon Dr Faiza Takilt, cancérologue exerçant à l'Hôpital «Tirichine Brahim» de Ghardaia.

«En s'appuyant sur le registre du cancer, nous enregistrons une grande évolution du cancer avec un nombre croissant de patients diagnostiqués», a-t-elle ajouté.

Cette évolution s'explique par une sensibilisation sur la nécessité d'un dépistage précoce, d'une meilleure prise en charge et de traitement du cancer à travers la mise en place du service d'oncologie qui offre tous les traitements nécessaires, à savoir la chirurgie, la chimiothérapie, la radiothérapie ainsi que les soins palliatifs, a expliqué Dr Takilt.

La population doit savoir qu'avec un diagnostic d'un cancer à un stade précoce, il y a de fortes chances de guérison qui peuvent atteindre un taux proche de 100%, a souligné la praticienne.

En Algérie, la déclaration de la pathologie du cancer comme problème majeur de santé publique et la mise en place d'un plan national de lutte contre cette maladie avec des actes stratégiques, à savoir la prévention et le dépistage, la multiplication des centres de prise en charge, la chimiothérapie, l'amélioration du processus de prise en charge du malade avec la mobilisation de tous les professionnels de la santé, sont à même de permettre une meilleure prise en charge de cette pathologie et un traitement des patients.

BATNA: Lancement des travaux de l'extension de l'EPH mère-enfant

Les travaux d'extension de l'établissement public hospitalier (EPH) mère-enfant 'Meriem Boutoura' de la ville de Batna ont été lancés jeudi en vue d'alléger la pression sur cette infrastructure.

Selon les explications fournies sur place au wali, Abdelkhalek Sayouda, le projet d'extension de cet établissement spécialisé en soins maternels et infantiles, auquel un montant de 100 millions de dinars a été alloué, permettra d'alléger la pression exercée sur cette infrastructure de santé publique à travers la réalisation d'un nouveau bâtiment dédié aux enfants, composé de 4 étages, doté de 40 lits ainsi que 2 blocs opératoires et d'autres installations.

Le nouveau bâtiment, implanté au sein même de cet EPH, devra être achevé d'ici à 10 mois.

Il figure parmi les projets prioritaires à Batna, car celle-ci enregistre une importante affluence de malades provenant de différentes communes de la wilaya et des wilayas voisines, notamment celles dans le Sud-est du pays, selon les explications fournies à ce sujet.

La wilaya avait proposé, précédemment, un autre projet concernant la réalisation d'un nouveau centre mère-enfant de 80 lits au niveau des anciens sièges de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) et de la Direction des moudjahidine, dont les assiettes ont été récupérées en attendant le financement.

Dans ce contexte, les travaux de réalisation du projet du nouveau centre des urgences, dans le quartier de Bouzourane, disposant de 60 lits, trois salles d'opération et d'autres installations vitales, ont repris après réévaluation du coût de l'opération.

M. Sayouda a souligné, à l'occasion, la nécessité de réceptionner ce service «dans deux mois au plus tard», d'autant plus que les grands travaux sont achevés, mettant l'accent sur leur importance pour alléger la pression exercée sur le service des urgences du centre hospitalo-universitaire de Batna.

Il a ajouté que ces deux nouveaux établissements renforceront les structures de santé dans la wilaya en vue d'améliorer les conditions d'accueil des patients, mais aussi les conditions de travail du personnel médical exerçant dans ces établissements.

PIED DIABÉTIQUE: La création d'unités spécialisées préconisée

Les spécialistes présents à la 12ème journée de diabétologie de l'EHU d'Oran, ouverte jeudi en fin de journée, ont préconisé la création d'unités spécialisées dans la prise en charge du pied diabétique, une des complications liées au diabète, dont la prise en charge constitue un grand problème sur le plan national.

En effet, le pied diabétique se caractérise par une ulcération ou une destruction du tissu du pied, infecté ou non, due à la neuropathie périphérique, explique le Pr Belhadj Mohamed, spécialiste en médecine interne, en marge de l'ouverture de la rencontre qui a regroupé des spécialistes des différentes régions du pays, et de pays étrangers.

Cette complication peut évoluer jusqu'à l'amputation du pied affecté, a-t-il noté, ajoutant que les statistiques indiquent que 3% des vieux diabétiques conduisent à une amputation.

Le spécialiste, ancien chef de service de médecine interne à l'EHU d'Oran, estime qu'il est nécessaire de mettre en place des unités pour la prise en charge du pied diabétique, à commencer par la prévention, et les soins et les chirurgies des plaies, et l'amputation comme dernier recours.

«La prévention doit constituer le cheval de bataille, car elle peut réduire significativement le nombre

d'amputation», a-t-il encore souligné.

Un avis partagé par le Pr Amar Tebaibia, président de la Société algérienne de médecine interne (SAMI) qui estime qu'il faut non seulement créer des unités spécialisées, mais aussi, des Réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP) au sein des hôpitaux pour se concerter entre spécialistes (diabétologie, chirurgiens, chirurgiens vasculaires etc.) pour la meilleures solutions à adopter face à chaque situation.

Pour le Pr Bachaoui, chef de service de médecine interne à l'EHU d'Oran, la prévention et une hygiène de vie reste ½ la solution avant la solution «.

Equilibrer son diabète, grâce à une alimentation saine et de l'exercice physique, reste selon elle le meilleur moyen pour éviter les complications, dont amputations.

Elle reconnaît toutefois que le problème de la prise en charge de ce genre de complications est posé, partageant la thèse de la nécessité de créer des unités spécialisées, dans les établissements hospitaliers, et même dans les petites structures de proximités, pour prodiguer des soins, et sensibiliser les malades.

Plus de 500 participants prennent part à cette rencontre organisée sous l'égide de la société franco-



phone du diabète, a-t-on précisé, ajoutant que des spécialistes des quatre coins du pays, et de pays étrangers, en l'occurrence Maroc, Tunisie, Mali, Mauritanie, Burkina Faso, Sénégal, cote d'Ivoire, France, Belgique, guinée et les Etats Unis, prendront part à cet événement.

Plusieurs thématiques liées au diabète, seront débattues au cours des trois jours de cette rencontre, telles que «la place de l'insuline dans le traitement du diabète de type 2», le «démembrement des diabètes de l'adulte», «le choix des anti-diabétiques pour traiter diabétique de type 2», «L'individualisation de la prise en charge du DT2 mythe ou réalité», etc.

ON FAIT LE PLEIN DE VÉGÉTAUX BONS POUR LA SANTÉ

Savez-vous pourquoi il est bon de manger des fruits et légumes ? Excellent de consommer des céréales complètes ? Et essentiel de faire le plein de légumineuses et d'oléagineux ? On fait le point sur les bienfaits santé des végétaux.

Les fruits et légumes anti-cancer et protecteurs des maladies cardiovasculaires

L'OMS recommande de consommer quotidiennement 400 à 500 grammes de fruits et légumes tandis que le programme national de la santé (PNS) nous répète à longueur de slogans de manger 5 fruits et légumes par jour. La raison ? Riches en vitamines, en minéraux en fibres et pauvres en calories, ces aliments ont tout intérêt à représenter une grande part de notre alimentation. Ils ont un rôle essentiel dans la prévention des maladies, comme les cancers, les maladies cardiovasculaires, l'obésité, et le diabète.

Consumés crus et entiers, les légumes conservent toutes leurs propriétés et c'est donc sous cette forme qu'ils nous protègent le mieux. En les épluchant et en les faisant cuire, on détruit certaines substances actives. C'est dans la peau des fruits et légumes qu'on trouve une grande partie des vitamines (mais aussi des pesticides !), c'est pourquoi on a tout intérêt à acheter des fruits et légumes bios pour pouvoir en consommer la peau. Par ailleurs, la cuisson dégrade une partie des vitamines et minéraux des fruits et légumes, il est donc préférable de les consommer crus si votre intestin n'est pas trop fragile.

Les céréales complètes pour le confort digestif

Les céréales complètes sont plus riches en nutriments que les céréales raffinées. En effet, c'est le germe et l'enveloppe des grains qui contiennent tous les éléments intéressants : la vitamine E (anti-oxydante), les vitamines B1, B2, B5, B6, B9, (excellentes pour la peau, les muscles et le cerveau), du magnésium (essentiel pour le fonctionnement nerveux et musculaire, anti-stress), du sélénium, du zinc (qui stimule les défenses immunitaires), du fer (pour combattre la fatigue)... On préfère donc le riz, les pâtes et la



farine complète aux versions « blanches » qui sont raffinées. Comme, elles sont riches en fibres, elles permettent d'améliorer le transit intestinal.

Les légumineuses pour contrôler sa faim

En prévention contre le cancer, pour faire baisser le taux de cholestérol ou une glycémie trop élevée, les légumineuses sont de vraies alliées santé. Il est conseillé d'accom-

pagner vos légumineuses de céréales pour compléter leur valeur en protéines ainsi que de légumes riches en vitamine C, pour obtenir une assimilation optimale du fer. En manque d'inspiration pour cuisiner les légumineuses, piochez des idées exotiques dans les recettes indiennes riches en pois et lentilles. Et pour éviter les ballonnements qu'elles peuvent provoquer, laissez tremper les légumineuses plusieurs heures dans l'eau, cuisez-les dans une eau non salée. Quelques grains de cumin dans l'eau de

cuisson peuvent aussi limiter les maux de ventre.

Les oléagineux anti-cholestérol

Noix, noisettes, amandes sont riches en phytostérols, en oméga 3 et en vitamine E. Elles sont efficaces en cas d'excès de cholestérol, participent aux bons fonctionnements du système cardio-vasculaire et jouent un rôle protecteur contre le vieillissement cellulaire. Comme ces fruits secs contiennent 60% de matière grasse, il ne faut pas les consommer en excès. Ils sont particulièrement adaptés aux sportifs pour donner de l'énergie avant un effort intense ou même après l'exercice physique pour récupérer plus vite.

Les herbes aromatiques et les épices au pouvoir anti-oxydant

Ciboulette, persil, thym, romarin ou cerfeuil... Les herbes aromatiques regorgent d'antioxydants puissants. Certaines épices comme le clou de girofle, le curcuma ou la cannelle contiennent à 20 à 30 fois plus d'antioxydants que les myrtilles. Les antioxydants contenus dans les épices nous protègent de nombreuses maladies comme les cancers, les maladies cardiaques, le diabète, l'arthrite, la dégénérescence maculaire, la maladie d'Alzheimer et le vieillissement en général. Pour préserver les propriétés des composants de ces herbes, il est préférable de les consommer crues.

Par ailleurs, en parfumant nos plats avec des épices et herbes aromatiques, on a la main plus légère sur la salière. Et c'est une bonne nouvelle pour nos artères et notre système cardio-vasculaire car une trop grande consommation de sel augmente les risques d'hypertension artérielle, d'infarctus et d'AVC. Il est donc préférable de le remplacer par des aromates.

LES CÉRÉALES COMPLÈTES PROTÈGENT DES MALADIES CARDIAQUES

Les céréales complètes sont bonnes pour le cœur. En consommant régulièrement permettrait de diminuer les risques de maladies chroniques comme le diabète de type 2 et les maladies cardiovasculaires, selon les résultats d'une étude scientifique publiée dans la revue médicale *Journal of the American Medical Association, Internal Medicine*. Blé, riz complet. Et si vous mettiez des céréales complètes dans vos menus pour changer des sempiternels riz blanc ou pâtes ? Elles sont excellentes pour un bon équilibre alimentaire et pour la santé, d'après les chercheurs du département de nutrition de la Harvard School of Public Health de Boston, (États-Unis). Les chercheurs ont analysé deux méta-analyses ayant porté sur 74 344 femmes entre 1984 et 2010 et 43 744 hommes de 1986 à 2010. Au début de l'étude, tous les volontaires étaient en bonne santé et ne montraient aucun signe de cancer ou de maladies cardiovasculaires.

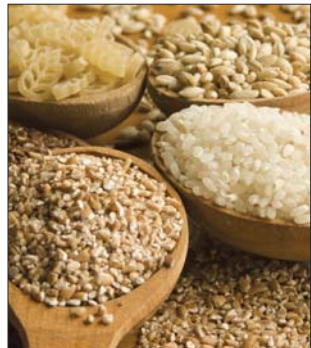
Après ajustement des facteurs de confusion potentiels, comme l'âge, le tabagisme, l'indice de masse corporelle, l'activité physique, la consommation de céréales complètes a été associée à une plus faible mortalité précoce et à une diminution des risques de maladies cardiaques.

Les résultats de l'étude révèlent que manger 28 grammes de céréales complètes par jour pouvait baisser de 5 % le risque de mortalité précoce et de 9 % et le risque de décès provoqués par des pathologies cardiovasculaires. En re-

vanche une alimentation riche en céréales complètes n'a aucun effet sur les cancers et ne réduit pas les risques d'en développer un.

Les atouts santé des céréales complètes

Les céréales complètes contrairement aux céréales raffinées (comme le riz blanc ou le blé blanc) ont gardé leur enveloppe extérieure très riche en fibres et leur germe. Vous pouvez trouver du riz et du blé complet, mais il existe un grand choix d'autres céréales non raffinées. Elles sont plus riches en nutriments que les céréales raffinées : vitamine E (anti-oxydante), B1, B2, B5, B6, B9, (excellentes pour la peau, les muscles et le cerveau), du magnésium (essentiel pour le fonctionnement nerveux et musculaire, anti-stress), sélénium, zinc (défenses immunitaires), du fer (pour combattre la fatigue)... « Les résultats de cette recherche confortent les recommandations diététiques actuelles d'accroître la consommation de céréales complètes pour aider à la prévention de maladies chroniques », explique Hongyi Wu, chercheur au département de nutrition de la Harvard School of Public Health de Boston, (États-Unis). Ils fournissent aussi des indications prometteuses suggérant qu'un régime alimentaire enrichi de céréales complètes pourrait contribuer à allonger l'espérance de vie, concluent les chercheurs.



CANCER DE LA PROSTATE : LA RADIOTHÉRAPIE ET L'HORMONOTHÉRAPIE COMBINÉES SONT EFFICACES

Pour traiter efficacement le cancer à un stade avancé de la prostate, il faut soigner les malades avec l'hormonothérapie et la radiothérapie localisée. Cette combinaison est plus efficace que l'hormonothérapie seule.



L'hormonothérapie (la réduction artificielle des taux des différentes hormones qui stimulent la croissance de la tumeur) associée à la radiothérapie serait plus efficace pour traiter le cancer de la prostate, selon les résultats d'une étude publiée dans la revue médicale *Journal of Clinical Oncology*. Cette combinaison réduit de presque 50% les risques de décès chez les hommes âgés de 76 à 85 ans. Les chercheurs de la faculté de médecine de l'Université de Pennsylvanie (États-Unis) ont suivi plusieurs milliers d'hommes âgés de 55 à 85 ans, recrutés de 1995 à 2007. Chez les 65-75 ans, le taux de survie au cancer est apparu supérieur de 43% dans le groupe ayant bénéficié d'une radiothérapie complémentaire. Toutes causes

de mortalité confondues, le taux de survie observé est supérieur de près de 60%. Et, les taux sont légèrement inférieurs chez les 76-85 ans.

Si en France, le cancer de la prostate à un stade avancé se traite avec l'hormonothérapie et la radiothérapie, 40% des malades américains sont soignés uniquement avec l'hormonothérapie. Pourtant cette thérapie seule n'est pas recommandée par les spécialistes. «Ne pas utiliser des traitements efficaces pour les patients âgés atteints de cancer est un problème de qualité des soins de santé aux États-Unis.

Les rayonnements utilisés dans la thérapie hormonale est le traitement efficace pour les hommes atteints de cancers de la prostate agressifs», a déclaré le principal auteur

de l'étude Justin Bekelman, assistant professeur de radio-oncologie, de l'école Perelman de médecine de l'Université de Pennsylvanie. «Les patients et leurs médecins devraient soigneusement discuter des options de traitement curatif pour le cancer de la prostate et réduire l'utilisation de la seule thérapie hormonale.»

De plus les essais cliniques ont montré que les effets secondaires de la radiothérapie et de l'hormonothérapie sont très acceptables par rapport à la seule thérapie hormonale.

Le cancer de la prostate représente la première cause de cancer chez l'homme.

En France, 71 000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année et cette maladie est à l'origine de près de 8 870 décès. Ce cancer concerne au total 300 000 hommes en France.

Troubles auditifs : le volume des casques pourrait être limité

Alors qu'une étude révèle que plus de 3 jeunes sur 4 ont déjà été concernés par des troubles auditifs, la ministre de la Santé se prononce pour la limitation du volume émis par les casques et dans les salles de concert. Acouphènes, bourdonnements, sifflements. Les troubles de l'audition sont le lot quotidien des jeunes générations. Une étude Ipsos menée à l'occasion de la 12e semaine du son montre que 79 % des 15-30 ans ont déjà ressenti des difficultés d'audition. Le danger d'une trop forte exposition sonore, les jeunes Français ne sont pourtant conscients. 98 % d'entre eux déclarent connaître les risques, dont on leur a rebattu les oreilles pendant leur enfance. Il n'empêche. Peu adoptent les bons gestes de prévention. Seulement 21% des sondés disent s'éloigner systématiquement des enceintes. 10% font des pauses régulières quand ils écoutent la musique, 3% utilisent des bouchons d'oreilles à usage médical et 4% leurs bouchons. La santé auditive passe après des considérations sociales. Si les jeunes écoutent aussi fort la musique, c'est surtout pour l'ambiance (40%), la qualité du son (34%), et par transgression, admettent les jeunes. Quand un trouble auditif survient, 55% ne font rien pour s'informer sur le sujet ou être pris en charge, pointe l'étude.

Un encadrement du volume sonore à l'étude

Ce désintérêt des jeunes pour leur audition et cette prise de risque interpelle la ministre de la Santé qui s'est emparée du sujet. Invitée sur sur RMC/BFM TV, Marisol Touraine n'exclut pas de légiférer pour limiter le niveau sonore des casques audio. «Nous avons réfléchi dans deux directions : s'assurer que les casques ne peuvent pas produire un son supérieur à un certain nombre de décibels», a-t-elle expliqué avant de préciser : «Pour les casques qui sont vendus dans le commerce, voir si on peut faire en sorte que quelqu'un qui a un casque toute la journée ne puisse pas être exposé à des sons trop élevés en permanence».

Deuxième point sur laquelle la ministre se montre attentive, c'est la limitation du volume dans les salles fermées type salles de concert. «C'est une réflexion que nous avons», a affirmé la ministre. Pas sûr que cette idée plaise aux jeunes concernés.

Imagopost.fr

FAIRE TROP DE VÉLO ACCROÎTRAIT LES RISQUES

Une récente étude britannique met en lumière le lien entre la pratique intensive du cyclisme et le cancer de la prostate. Avis à tous les amateurs de la petite reine : pratiquer le cyclisme de manière intensive pourrait accroître les risques de cancer de la prostate. C'est, en tout cas, le résultat d'une étude d'envergure menée par le département d'épidémiologie et de santé publique de Londres et publiée dans le *Journal of Men's Health*. Entre 2012 et 2013, les chercheurs britanniques ont observé l'état de santé de près de 3300 hommes qui pratiquent (en moyenne) le cyclisme à raison de 6 heures par semaine. Résultat, si ces sportifs de haut niveau ne présentaient pas de troubles de l'érection ou de problèmes de fertilité, les chercheurs ont constaté qu'ils étaient plus sujets au cancer de la prostate que les autres.

Deux fois plus de risques

Ainsi, chez les hommes âgés de 50 ans qui pédalaient plus de 8 heures (1) par semaine, ce



risque était multiplié par 6. Chez ceux, plus raisonnables, qui ne pratiquent leur sport favori «que» 4 heures par semaine, le risque était tout de même multiplié par 2. Pour l'instant, les chercheurs ne sont pas parvenus à expliquer ce

phénomène, mais ont tout de même tenu à rappeler qu'un lien entre le cyclisme et le cancer des testicules a déjà été établi, et qu'il serait lié à des traumatismes répétés au niveau du scrotum. Finalement, le vélo serait-il un ennemi de notre

santé ? Quoi qu'il en soit, les auteurs de cette étude espèrent que celle-ci incitera les quinquagénaires qui pratiquent le cyclisme de manière intensive à aller se faire dépister pour le cancer de la prostate plus régulièrement...

SAHARA-OCCIDENTAL
- MAROC**L'UA réitère son appui au processus de règlement du conflit du Sahara occidental**

L'Union africaine (UA) a réitéré son appui aux efforts menés, sous les auspices des Nations unies, à travers le mécanisme africain mis en place lors du sommet de Nouakchott, pour la recherche d'une solution au conflit du Sahara Occidental, a déclaré jeudi à Addis-Abeba, le président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat.

«Je me félicite de la relance, sous les auspices des Nations unies, du processus de recherche d'une solution au conflit du Sahara Occidental», a indiqué M. Faki dans une allocution à l'ouverture de la 34^{ème} session ordinaire de son Conseil exécutif. «L'UA apportera un appui renouvelé à ces efforts à travers le mécanisme africain mis en place lors du sommet de Nouakchott», a-t-il ajouté.

Le mécanisme africain permettant à l'UA d'apporter un «appui efficace» au processus conduit par l'ONU, basé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en vue de parvenir à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, a été adopté par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue en juillet 2018 à Nouakchott.

Ce mécanisme a été adopté suite au rapport élaboré par le président de la Commission de l'UA, Moussa Faki sur la question du Sahara occidental et dans lequel il a été rappelé que le Sahara occidental et le Maroc doivent reprendre les négociations sous les auspices du secrétaire général de l'ONU.

Il s'agit de négociations «sans conditions préalables et de bonne foi en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le contexte d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations unies».

Le rapport établi par M. Faki et adopté par le sommet de l'UA souligne qu'il est «crucial que l'Union s'implique activement» dans la recherche d'une solution, au conflit, au titre de sa responsabilité dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur l'ensemble du continent.

**AFRIQUE:
22 millions de personnes déplacées et réfugiées recensées en 2018**

L'Union africaine comptait en 2018, plus de 14,7 millions de personnes déplacées et 7,3 millions de réfugiés, soit un total de 22 millions de personnes recensées, a relevé jeudi à Addis-Abeba la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, Vera Songwe. «Nous avons recensé dans notre union 14,7 millions de personnes déplacées et 7,3 millions de réfugiés, soit un total de 22 millions de personnes enregistrées en 2018», a-t-elle estimé devant les ministres des Affaires étrangères africains réunis lors de leur 34^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif. Elle a noté qu'au cours des six premiers mois de 2018, quelque 2 millions de nouvelles personnes ont été déplacées, principalement de 5 pays (République centrafricaine, Nigéria, Soudan du Sud, République démocratique du Congo et Somalie). «Les femmes sont souvent les plus durement touchées».

La proportion de femmes réfugiées au Tchad et au Togo était de 56% en 2017», a-t-elle encore déploré. Le statut des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique sera au cœur des discussions de la 32^{ème} session du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine (UA) qui se tiendra les 10 et 11 février à Addis-Abeba. Les pays membres de l'UA se sont engagés à résoudre les incertitudes qui entourent les réfugiés et les déplacés en Afrique lors du 37^{ème} Comité des Représentants permanents tenue les 15 et 16 janvier dernier au siège de l'organisation continentale à Addis-Abeba.

Les recommandations issues de la session ordinaire du Conseil exécutif seront examinées lors du 32^{ème} sommet de l'UA.

LIBYE:

Khaled al-Mechri exhorte Washington à mettre fin à l'ingérence étrangère

Le président du Haut Conseil d'Etat libyen, Khaled al-Mechri, a déclaré à Washington que les Etats-Unis pouvaient contribuer à mettre fin à l'ingérence étrangère qui continue de saper le processus de réconciliation en Libye. Le responsable libyen qui s'est exprimé à l'APS en marge d'une rencontre organisée à Washington sur l'avenir de la Libye, a déclaré que l'administration américaine pouvait jouer un rôle important en aidant à mettre fin à cette ingérence qui a bloqué jusqu'ici le processus politique en Libye.

Le président du Haut Conseil d'Etat libyen a fait savoir qu'il avait évoqué cette éventuelle contribution avec des responsables du Congrès et compte aussi l'aborder avec des membres du gouvernement américain lors de son séjour à Washington.

«Ils écoutent attentivement, nous ne nous attendons pas à voir la fin des problèmes dès la première visite».

Nous sommes en train d'attirer l'attention sur les problèmes de l'ingérence étrangère en Libye », a-t-il répondu à la question de savoir si son appel a trouvé écho auprès de l'administration américaine.

Au cours de son intervention à cette rencontre, Khaled al-Mechri a tenu à préciser que l'appel qu'il lancé à l'adresse de l'administration américaine ne doit pas être confondu ou compris comme une demande d'intervention dans les affaires internes de la Libye. « Nous ne demandons pas aux Etats-Unis d'intervenir dans les affaires internes de la Libye, mais d'empêcher certains pays régionaux de s'y ingérer », a-t-il déclaré lors de cette rencontre organisée par le Think Tank Transatlantic Leadership Network.

Le responsable libyen qui a critiqué la multiplication des agendas contradictoires en Libye a souligné que la solution doit émaner des libyens eux-mêmes, tout en émettant le souhait de voir les différentes parties libyennes se réunir en



Libye. « Nous nous sommes réunis à Paris, nous nous sommes réunis à Palerme, et auparavant à Rabat mais la solution ne peut émaner de ces pays. La solution est en Libye », a affirmé le président du Haut Conseil d'Etat, organe consultatif issu de l'accord politique libyen. Le Conseil s'attèle à préparer le terrain pour la tenue de la conférence nationale inclusive qui va « rassembler toutes les parties libyennes sans ingérence étrangère », a-t-il poursuivi.

Initialement annoncée pour les premières semaines de janvier, la conférence parrainée par l'ONU, a été reportée en attendant de parvenir à un consensus entre les différentes factions. Le refus de

certaines parties de fournir des garanties, assurant la mise en œuvre de ce qui sera convenu a été à l'origine de ce report, a-t-il précisé à l'APS. Dans les faits, certaines parties refusent de s'engager dans cette mise en œuvre, a-t-il indiqué sans les nommer. Face à l'impasse politique, l'émissaire de l'ONU pour la Libye, Ghassan Salamé, a déclaré récemment qu'il comptait sur le sommet de la Ligue arabe en mars pour consolider le consensus entre les protagonistes libyens.

La conférence devrait accélérer le processus de réconciliation et servir de cadre pour préparer les agendas électoraux et le référendum sur la constitution.

ONU-SOUDAN:

Le Conseil de sécurité de l'ONU proroge le mandat du Groupe d'experts sur le Soudan

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a prorogé jeudi le mandat du Groupe d'experts chargé d'assister le Comité des sanctions contre le Soudan jusqu'au 12 mars 2020.

Selon la résolution 2455, le conseil a réappelé le rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan et a constaté que des défis subsistaient dans la mise en œuvre du régime des sanctions.

Les 15 membres du conseil ont déterminé que «la situation au Soudan continue de constituer une menace pour la paix et la sécurité

internationales dans la région».

Daté du 10 janvier dernier, le rapport final du Groupe d'experts indique que la crise en Libye demeure la principale source d'éventuels effets en chaîne des conflits dans la région, y compris au Darfour, une région de l'ouest du Soudan. Selon le rapport, le développement principal des conflits actifs est la reprise d'affrontements significatifs dans la région du Djebel Marra entre les forces gouvernementales et l'Armée de libération du Soudan/Abdul Wahid (SLA/AW). En outre,

en ce qui concerne les violations de l'embargo sur les armes, le rapport constate que le gouvernement soudanais a continué de transférer des équipements militaires au Darfour sans demander l'approbation du comité comme exigé.

«Les affrontements au Djebel Marra ont entraîné de nouveaux déplacements, une crise humanitaire et des violations des droits de l'Homme».

A travers le Darfour, les femmes et les filles continuent d'être victimes de violences sexuelles liées aux conflits», signale le rapport.

Le Groupe d'experts a été informé de 122 cas de violence sexuelle documentés par la Mission des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD) entre janvier et octobre 2018.

De nombreux survivants ne reçoivent pas de soins médicaux adéquats, déplore le rapport.

Le 17 janvier, certains membres du Conseil de sécurité, dont l'Allemagne et la France, ont exprimé leur soutien à l'inclusion de la violence sexuelle comme un nouveau critère pour les sanctions ciblées.

ACCORD DE PAIX EN CENTRAFRIQUE:

Une commission vérité et justice d'ici 90 jours

Une Commission vérité, justice, réparation et réconciliation (CVJRR) sera mise en place «dans un délai de 90 jours» en Centrafrique, selon un accord de paix conclu entre le pouvoir à Bangui et les groupes armés. Celle-ci sera chargée de «qualifier et de proposer toute action susceptible d'être prise en matière de justice». Les signataires s'engagent en outre à «mettre en place des unités mixtes de sécurité» pour une durée de 24 mois, composées de soldats de l'armée régulière et de combattants de groupes armés ayant «suivi une formation adéquate de deux mois». La question de l'amnistie pour les chefs de groupes armés, longtemps réclamée par ceux-ci, n'est pas évoquée dans cet accord négocié à Khartoum pendant et signé jeudi à Bangui mais dont le contenu n'avait pas

été rendu public. Le chef de l'Etat garde toutefois, souligne le texte, un «droit discrétionnaire de grâce» qui pourra être utilisé pour «soutenir la dynamique de réconciliation», sans plus de détails. De même, la «réintégration» des dirigeants de groupes armés - pour la plupart sous mandats d'arrêt ou cités dans des rapports d'ONG pour violations des droits de l'homme - sera étudiée au «cas par cas» par une Commission mixte, précise le texte. Les anciens chefs d'Etat bénéficieront d'une «loi» sur leur statut, selon l'accord, une mesure que réclamaient depuis longtemps l'ex-président François Bozizé, réputé proche des milices autoproclamées d'autodéfense antibalaka, et Michel Djotodia, qui l'avait renversé en 2013 avec la rébellion de la Séléka. Les 14 groupes armés signataires

s'engagent à «respecter la légitimité des institutions démocratiques» de Centrafrique, ce que la plupart d'entre eux ne faisaient pas jusqu'à lors, réclamant la démission du président Faustin-Archange Touadéra. La mise en place d'un «gouvernement inclusif», longtemps évoqué durant les négociations comme prérequis à un accord, figure dans le texte, sans plus de précisions. Plusieurs membres de groupes armés sont déjà, soit ministres, soit conseillers à la présidence. Ces groupes, qui contrôlent 80% du territoire et combattent pour le contrôle des immenses ressources de la Centrafrique, acceptent de «renoncer au recours aux armes à la violence pour faire valoir toute forme de revendications», selon l'accord dit de Khartoum.

ONU - PALESTINE:

El Khalil: regret à l'ONU de la décision israélienne de mettre fin à une mission internationale d'observateurs

La décision israélienne fin janvier de mettre fin à une mission internationale d'observateurs basée à El Khalil, en Cisjordanie occupée, a été regrettée mercredi par les membres du Conseil de sécurité des Nations unies à l'exception des Etats-Unis, selon des diplomates.

Lors d'une réunion à huis clos du Conseil de sécurité, nombreux ont été les membres à "regretter" la décision israélienne, notamment les Européens (Belgique, Allemagne, Royaume-Uni...), mais aussi la Russie et la Chine.

"Il y a presque eu unanimité sur l'inquiétude" que provoque la décision israélienne, a indiqué à des journalistes le président en exercice du Conseil, l'ambassadeur de Guinée équatoriale, Anatolio Ndong Mba.

La réunion assez longue s'est achevée par la seule décision, sur suggestion britannique, de demander au président du Conseil d'approcher les deux parties, Israéliens et Palestiniens, pour leur transmettre la "tonalité" de la rencontre et "recueillir" leurs points de vue.

Les Etats-Unis ont demandé à ce que le "Conseil de sécurité soit clair dans son message", a rapporté une source diplomatique.

"Ca ne va pas très loin" et "c'est un constat d'impuissance terrible pour le Conseil", a estimé un diplomate cité par l'AFP. Proposé par le Koweït et l'Indonésie, un projet de déclaration du Conseil, déplorant la décision israélienne et appelant au calme, a circulé mais a été rejeté dans l'après-



midi par les Etats-Unis, selon un autre diplomate.

Le Royaume-Uni a en outre relancé la question d'un voyage du Conseil de sécurité au Proche-Orient, une proposition soutenue par l'Indonésie, l'Afrique du Sud ou l'Allemagne. Mais là également, sans consensus avec les Etats-Unis, un tel projet risque de ne pas voir le jour à court terme. Les tensions restent vives à El Khalil en raison notamment d'agressions de colons israéliens. La Présence internationale

temporaire à El Khalil (TIPH) était déployée dans cette ville en vertu d'un accord israélo-palestinien, conclu après le massacre en février 1994 par un colon israélien de 29 Palestiniens.

La TIPH comprenait une soixantaine d'observateurs de nationalité danoise, norvégienne, suédoise, italienne, suisse et turque. El Khalil est la plus grande ville de Cisjordanie.

Elle est la seule où vivent 600 colons israéliens au milieu de 200.000 habitants palestiniens.

SYRIE:

L'ONU dénonce les conséquences de la guerre sur le sort des enfants

Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU s'est dit jeudi une nouvelle fois inquiet des conséquences du conflit en Syrie sur le droit à la vie et à la survie des enfants. «Le comité est particulièrement préoccupé par les informations crédibles et corroborées sur les milliers d'enfants tués et blessés à la suite d'attaques comprenant des frappes aériennes», font valoir les experts indépendants onusiens lors de la présentation de leurs observations finales ce jeudi à Genève.

Le comité a ainsi dénoncé «l'utilisation d'armes illégales, disproportionnées ou illégales, telles que des barils de bombes, des armes à sous-munitions et des agents chimiques toxiques, par les forces armées syriennes et d'autres parties au conflit».

Les experts indépendants onusiens demandent instamment à l'Etat partie de mener rapidement des enquêtes et de traduire en justice les membres des forces de sécurité et des groupes armés non étatiques pour les crimes sexuels et les auteurs de mariage forcé de filles. Les experts indépendants de l'ONU se sont également dit préoccupés par les rapports exhaustifs sur des cas de torture et autres traitements dégradants sur des enfants détenus par les forces gouvernementales et des groupes armés non étatiques. Dans ces conditions, le comité demande instamment à l'Etat partie de veiller à ce qu'ils soient transférés dans un mécanisme de protection civile infantile et que la détention soit uniquement utilisée en dernier recours, et pour une plus courte période de temps.

SITES WEB DES AMBASSADES VÉNÉZUÉLIENNES PIRATÉS: Un «cybercrime international» (Caracas)

Le ministère vénézuélien des Affaires étrangères a qualifié de «cybercrime international» le piratage des sites internet de certaines représentations diplomatiques du pays à travers le monde.

Les sites de certaines représentations diplomatiques du pays à travers le monde ont été la cible de piratages, a affirmé jeudi le ministère vénézuélien des Affaires étrangères dans un message posté sur Twitter.

De ce fait, le ministère a annoncé avoir arrêté toutes les publications en ligne jusqu'à la complète restauration de la sécurité de l'information et a qualifié

cette attaque de «cybercriminalité internationale». «Nous informons sur des actions à caractère criminel sous forme d'ingérence et d'intervention dans (le fonctionnement, nldr) des portails du ministère vénézuélien des Relations extérieures dans plusieurs pays. Nous avons décidé d'arrêter la publication d'informations en ligne jusqu'à ce que les conditions relatives à la sécurité de l'information soient restaurées», a ajouté le ministère des le message sur Twitter. «L'attaque de hackers et l'ingérence dans le fonctionnement de sites est un crime informatique international dont le

but est de continuer les attaques contre le Venezuela», a poursuivi la mission diplomatique. La crise au Venezuela a éclaté lorsque le chef de l'opposition, Juan Guaido, s'est auto-proclamé le 23 janvier dernier «président par intérim» et a été reconnu par les Etats-Unis et par plusieurs autres pays, suscitant l'inquiétude quant à une éventuelle intervention militaire étrangère.

Selon le chef de l'Etat Nicolas Maduro, réélu en mai 2018 et investi le 10 janvier 2019 pour un nouveau mandat présidentiel de six ans, ce sont les vastes ressources naturelles du Venezuela «qui en

font une cible privilégiée d'un changement de régime» soutenu par Washington. Caracas qui a annoncé la rupture de ses relations diplomatiques avec Washington a décidé de réévaluer aussi ses liens diplomatiques avec les pays de l'UE reconnaissant Guaido «jusqu'à ce qu'ils renoncent à soutenir les plans putschistes», selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères vénézuélien.

La Russie estime pour sa part qu'une éventuelle intervention militaire au Venezuela serait lourde de conséquences qui iraient bien au-delà de ses frontières.

Le ministère vénézuélien des Affaires étrangères a qualifié de «cybercrime international» le piratage des sites internet de certaines représentations diplomatiques du pays à travers le monde.

Le ministère vénézuélien des Affaires étrangères a qualifié de «cybercrime international» le piratage des sites internet de certaines représentations diplomatiques du pays à travers le monde.

ETATS-UNIS/-VENEZUELA: Les Etats-Unis imposent une interdiction de voyager aux membres de l'Assemblée nationale constituante du Venezuela

Les Etats-Unis imposent une interdiction de voyager dans le pays aux membres de l'Assemblée nationale constituante du Venezuela, a déclaré l'envoyé spécial américain pour les affaires liées au Venezuela, Elliott Abrams. M. Abrams a annoncé lors d'une conférence de presse au département d'Etat que Washington avait révoqué les visas d'un certain nombre de responsables vénézuéliens. «Nous imposons des restrictions sur les visas et révoquons les visas des membres de l'assemblée constituante illégitime», a-t-il déclaré.

Au cours de la même intervention, le porte-parole adjoint du département d'Etat, Robert Palladino, a indiqué que le secrétaire d'Etat américain Mike Pompeo discuterait du dossier vénézuélien avec les dirigeants de l'Union européenne au cours de son prochain voyage en Europe. Plus tôt dans la journée, Craig Faller, chef du Commandement Sud des Etats-Unis, a affirmé au cours d'une audience de la Commission des forces armées du Sénat que l'armée américaine était prête à protéger le personnel américain et les structures diplomatiques au Venezuela «si nécessaire». Le président américain Donald Trump a déclaré le 23 janvier dernier que les Etats-Unis avaient reconnu le chef de l'opposition vénézuélienne Juan Guaido comme «président par intérim» du pays. En réponse, M. Maduro a annoncé qu'il rompt les liens «diplomatiques et politiques» avec les Etats-Unis, ordonnant à l'ensemble du personnel diplomatique et consulaire américain de quitter le pays dans les 72 heures. Depuis des années, les Etats-Unis exercent des pressions diplomatiques et appliquent des sanctions économiques contre le Venezuela.

Juste avant l'investiture de M. Maduro le 10 janvier dernier, le département du Trésor américain a imposé des sanctions à sept individus et 23 entités vénézuéliennes, les accusant d'être impliqués dans une affaire de corruption.

COLOMBIE:

L'UE exige que la volonté de paix soit démontrée par l'ELN

L'envoyé de l'UE pour le processus de paix en Colombie, Eamon Gilmore, a estimé jeudi que la guérilla de l'ELN devait «prendre des mesures» pour montrer sa volonté de mettre fin au conflit armé, soulignant que le recours à la violence n'était «pas acceptable». «L'ELN doit comprendre que l'on ne peut pas seulement parler de paix (...) on doit prendre des mesures qui montrent qu'on est sérieux à propos de la paix. Malheureusement, ce que l'on a vu de la part de l'ELN ces dernières années (...), c'est plutôt l'inverse», a déploré M. Gilmore, en visite en Colombie depuis lundi. L'envoyé de l'Union européenne a notamment déploré l'attentat du 17 janvier, revendiqué par l'ELN (Armée de libération nationale), qui a fait 21 morts, outre

l'auteur de l'attaque, et plus de soixante blessés à l'école nationale de police de Bogota. Introduire «une voiture piégée dans une école de police est un acte choquant de terrorisme, qui n'est acceptable dans aucun pays», a-t-il déclaré à la presse, ajoutant que le recours aux enlèvements de la part de la dernière rébellion de Colombie «n'est pas acceptable» non plus.

Au cours de sa visite qui s'achève vendredi, il a rencontré jeudi le président Ivan Duque, ainsi que différents autres responsables politiques, dont les dirigeants de l'ex-guérilla des Farc, désarmée et devenue le parti Força alternative révolutionnaire commune, depuis les accords de paix signés en 2016. Le chef de l'Etat a déclaré sur Twitter que l'entretien avait été «pro-

ductif» et précisé que la discussion s'était centrée notamment sur «des avancées de la mise en application des accords». A propos du pacte avec les Farc, M. Gilmore, qui s'est rendu dans une zone de réincorporation des ex-guérilleros dans le Guaviare (sud), a souligné «l'importance (pour les Colombiens) de s'approprier le processus» qui «n'appartient pas à un gouvernement, à un courant politique, mais à toute la société». Estimant que «le travail de maintien et de construction de la paix ne cesse jamais : c'est, ce doit être et ce sera un effort continu», il a exprimé son «inquiétude pour les assassinats et menaces envers les leaders communautaires et les défenseurs des droits humains», jugeant «urgent» d'assurer leur sécurité.

THÉÂTRE

«Une Tempête», pièce de théâtre d'Aimé Césaire, présentée à Alger

La générale de la pièce de théâtre, «Une tempête», une réflexion sur le concept de race, sur le pouvoir, et la décolonisation, du célèbre écrivain Aimé Césaire a été présentée, mercredi à Alger, par «La troupe du Festin», devant un public très peu nombreux.

Accueilli au Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi (Tna), le spectacle a été mis en scène par Afifa Bererhi et Lionel Longubardo sur un texte tiré de «La tempête», œuvre originale de William Shakespeare, réécrite et réadaptée en 1969 à la période «post-coloniale et anticolonialiste» par Aimé Césaire (1913-2008), «fondateur et représentant majeur», dès les années 1930, du mouvement littéraire et politique de la «Négritude» avec Léon-Gontran Damas et Léopold Sédar Senghor, entre autres. Servi par une dizaine de comédiens amateurs, la trame a été focalisée dans sa réécriture sur les personnages de, «Prospero», maître blanc incarnant le colonisateur et ses pratiques de déculturation et de déshumanisation, ainsi que ses deux serviteurs opprimés et soumis, «Ariel» la mulâtre, et «Caliban» l'esclave, qui, tous deux, vont proposer deux visions différentes du combat pour la liberté.

Ainsi, si Caliban, jadis propriétaire de l'île envahie par Prospero et ses hommes, s'est résolu à mener une révolte avec ses compatriotes, rejetant sa condition d'esclave, Ariel, elle, espiègle, prône la non-violence, préférant la ruse et la sagesse à toute autre forme d'affrontement, car elle sait que son peuple est démuné de la puissance nécessaire à sa libération. Sur un espace doté uniquement de quelques accessoires, les metteurs en scène ont choisi de miser sur la densité du texte et la direction d'acteur, fai-



sant valoir le jeu des comédiens, qui se sont donné la réplique, 90 mn durant, dans des échanges soutenus, occupant l'ensemble de la scène.

«Nous n'avons bénéficié d'aucune subvention, d'où la difficulté de monter un décor et habiller les comédiens», a tenu à préciser Afifa Bererhi. Foulant la scène pour la première fois pour bon nombre d'entre eux, les comédiens, Adem Ayach, Linda Bensid, Yaniss Boudjelouah, Anès Boumaaza, Merouene Ghalloussi, Sarah Guessab, Fawzi Kara, Réda Messaoud-Nacer et Zine El Abidine Mezaoui, tous universitaires et amateurs de théâtre, ont su porter le texte, soutenus par des projections vidéos, pour illustrer des flashs back reconstituant la genèse de l'histoire.

La bande son, faite de reprises choisies par l'ensemble des éléments de la troupe du Festin, et l'éclairage sombre, vertical ou latéral, ont été concluants, assurant au spectacle les atmosphères adéquates à chacune de ses scènes. «La troupe du Festin» a déjà monté durant son année de création, en 2018 par Afifa Bererhi, «Don Juan» pièce de Molière présentée au Tna avec quelques uns des comédiens qui récidivent cette année avec «Une tempête», un spectacle intellectuellement contenu, et qui demande, cependant, plus de travail dans son volet biomécanique notamment. Organisé par La troupe du Festin, en collaboration avec le Tna, la pièce de théâtre «Une tempête» est reconduite jeudi au Tna, aux mêmes horaires.

ALGÉRIE-FRANCE

Une caravane culturelle algérienne dans plusieurs villes de France



Une caravane culturelle algérienne s'ébranlera dans les prochains jours pour aller à la rencontre des membres de la communauté algérienne dans plusieurs villes de France, a-t-on appris hier de l'ambassade d'Algérie en France.

Cette caravane, a-t-on indiqué, s'inscrit dans le cadre de la sollicitude constante et personnelle du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, à la communauté nationale à l'étranger, au maintien d'un contact régulier et entretenu et en faveur de la prise en charge de ses préoccupations.

Initiée en partenariat avec le ministère de la Culture et l'Office national des droits d'auteurs et des droits voisins (ONDA), cette caravane a été annoncée par le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, lors de la 3ème réunion d'orientation et de coordi-

nation, tenue le 30 octobre 2018 à l'ambassade d'Algérie en France, avec les chefs de postes consulaires d'Algérie en France.

Le 14 janvier dernier, une rencontre de coordination a regroupé, au siège de l'ambassade d'Algérie en France, l'ambassadeur Abdelkader Mesdoud, les consuls généraux d'Algérie en France, le DG de l'ONDA, Sami Bencheikh El Hocine, et le représentant du ministère de la Culture. Dans un premier temps, des concerts, expositions, conférences-débats, spectacles et danses seront organisés par les consulats généraux algériens au niveau des villes de Paris, Lille, Strasbourg, Marseille et Lyon avant de s'étendre sur l'ensemble du territoire français où la communauté algérienne est présente. «Le programme de cette caravane est annuel et se veut être pérenne», a-t-on précisé.

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE CHLEF

Direction des Équipements publics

Boulevard des martyres siège des trois directions chlef

Mise en Demeure N°03

L'entreprise CHEDJARI EL MEUR ABDELKADER demeurant à Ben Haoua Centre N°96 Wilaya de Chlef, titulaire du marché N° 36, Approuvé le 03/05/2015 sous le N° 268/2015 et un ODS N°01 de 22/06/2015 sous le N° 254/2015 avec un délais de 12 mois, N° fiscal 1968.0207.00591.38, relatif à la Réalisation d'un collège type B06/200R M'hamed El Hachimi à Chorfa 02 Chlef (Lot N°01 : Bloc enseignement "A" + Demi-pension en (R+2)), est mise en demeure pour reprendre les travaux et renforcer le chantier en moyens humains qualifiés, matériels et matériaux, dans un délais de cinq (05) jours à compter de la première parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux ou BOMOP.

Faute de quoi, des mesures coercitives seront prises à l'encontre de votre entreprise.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BLIDA

DAIRA DE BOUFARIK

COMMUNE DE BOUFARIK.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant règlement des marchés publics et des délégations de service public, et après l'avis d'Appel d'Offre Ouvert Avec Exigence Des Capacités Minimales N° 04/2018 parue dans les journaux :

- صوت الأحرار le : 29/11/2018

- DK NEWS le : 03/12/2018

Et le bulletin officiel des marchés des opérateurs publics - BOMOP -

Concernant la réalisation de l'opération :

- DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UN PONT RELIANT LA CITE BELLOUCHE ET GARE ROUTIERE.

Le président de l'assemblée populaire communal de BOUFARIK, annonce l'octroi provisoire de l'opération suivant le tableau :

ENTREPRISE	MONTANT TTC	DELAI	OBSERVATIONS
EPWG-CET BLIDA ROUTE NATIONALE N°29 SOUMAA BLIDA	11.652.718.00 DA	(04) MOIS	MOINS DISANT

Les soumissionnaires ont un délai de dix jours à compter de la première parution date de publication du présent avis d'attribution sur la presse nationale et le BOMOP pour formuler d'éventuels recours.

Les soumissionnaires intéressés sont invités de s'approcher du service concerné de l'APC au plus tard trois(03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financières.

Le Président de l'Assemblée Populaire
Communale de Boufarik

COLONISATION FRANÇAISE DE L'ALGÉRIE : M.Zitouni : «La redéfinition plus juste des concepts bientôt achevée»

La redéfinition «plus juste» des concepts historiques liés à la période de la colonisation française de l'Algérie, incluant le Mouvement national et la guerre de libération nationale, sera «bientôt achevée», a affirmé jeudi à Alger le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni.



Intervenant en marge d'une rencontre commémorative du 61e anniversaire des événements de Sakiet Sidi Youcef, survenus le 8 février 1958 dans cette localité frontalière de Tunisie, le ministre a fait savoir que le processus de redéfinition de certains concepts liés à la lutte du peuple algérien contre la colonisation française, «entamé il y a plus de 2 ans, en est à 90 % et sera bientôt achevé».

«Nous sommes dans une autre étape d'écriture de notre Histoire. Un atelier de travail est en train de redéfinir de manière plus juste tous les concepts historiques inhérents au Mouvement national et à la guerre de libération nationale», a déclaré le ministre, faisant savoir que «ce douloureux

épisode de l'histoire de la Révolution algérienne sera officiellement défini comme étant les massacres de Sakiet Sidi Youcef».

Précisant que cet atelier relève du Centre national d'études et de recherche sur le Mouvement national et la Révolution du 1er novembre 1954, placé sous la tutelle de son département ministériel, M. Zitouni a indiqué qu'une commission spécialisée s'attèle à recenser tous les concepts devant être concernés par cette opération. S'agissant des massacres de Sakiet Sidi Youcef, il a estimé «nécessaire de méditer cette étape historique de la Révolution algérienne», notant que les deux peuples algérien et tunisien «ont édifié une position

de lutte, de dignité et de bravoure commune». Citant la déclaration du président de la République à ce sujet, il a poursuivi que les Algériens et les Tunisiens «ont fait montre de l'une des plus grandes images de fraternité, de solidarité et de cohésion entre les peuples et ont démontré au monde que la force et la solidarité de ce qui les unissait étaient plus grands que les exactions du colonisateur». Pour le ministre, «ce qui a été perpétré par le colonisateur français, il y a 61 ans, est un acte de vengeance et de désespoir face au courage des moudjahidine qui ont donné des leçons en matière d'organisation et de coordination dans leur sacrifice pour la nation». Ces mas-

sacres attestent, en outre, que «les frontières et barrières n'ont pu et ne pourront jamais séparer les deux peuples et le sang d'innocents de ce village a réaffirmé les liens qui les unissent», a souligné le ministre, soutenant que ces faits «ont changé le cours des choses et ont permis une meilleure concertation des efforts entre les peuples maghrébins». M. Zitouni a plaidé, en outre, pour que «cette cohésion se poursuive aujourd'hui comme cela a été maintes fois exprimée par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika», rappelant, à ce propos, le message véhiculé par la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Présent à cette rencontre aux côtés du ministre de la Communication, Djamel Kaouane, l'ambassadeur de Tunisie en Algérie, Nacer El-Said, a considéré, pour sa part, que les deux pays «sont confrontés aujourd'hui à des défis communs que leurs peuples sont en mesure de relever comme ils l'ont fait par le passé», citant «les défis de l'émigration clandestine, la lutte contre le terrorisme, la contrebande et le climat». Intervenant en marge de cette conférence, il a s'est félicité de l'inauguration du projet de raccordement de la Tunisie en gaz algérien, le qualifiant de «passerelle qui renforce les liens fraternels, historiques et géographiques unissant les peuples algérien et tunisien».

ALGÉRIE-TUNISIE Les événements de Sakiet Sidi Youssef ont dévoilé les failles militaires de l'armée française

Le professeur d'histoire, Djamel Yahiaoui a affirmé, mercredi, que l'attaque menée par l'armée française, le 8 février 1958, à Sakiet Sidi Youssef (Tunisie) qui abritait des réfugiés algériens, durant la Guerre de libération nationale, a dévoilé «les failles militaires de l'armée coloniale française, après les échecs essuyés face à l'Armée de libération nationale (ALN) sur les frontières Est».

Intervenant au forum du quotidien El Moudjahid, M. Yahiaoui a affirmé que cette agression qui a vu le sang des chouchou algériens et tunisiens se mêler, «fut le point de départ pour remettre en cause les plans et capacités militaires de l'armée française qui, après les échecs essuyés face à l'ALN sur les frontières Est, s'en est pris à des citoyens innocents».

Il a rappelé, à cet effet, que l'année 1958 a été marquée par les coups de masse assenés par l'ALN aux forces d'occupation, ajoutant qu'au deuxième semestre de la même année, «près de 84 opérations militaires importantes ont été menées aux frontières Est, remettant en cause les capacités militaires de l'armée française».

En réaction à ces victoires, la France a tenté d'isoler l'Algérie de ses voisins de l'Est, région de transit des armes provenant de Libye et d'Égypte vers les territoires algériens, via les frontières tunisiennes, a poursuivi l'universitaire. L'agression barbare de Sakiet Sidi Youssef «est un crime d'Etat, perpétré en moins de deux jours de la visite effectuée, à l'époque, par le gouverneur général et ministre de l'Algérie, Robert Lacoste, qui avait donné l'ordre de procéder au bombardement», a-t-il fait remarquer.

«En commettant ce crime un jour de repos et de marché hebdomadaire, la France a violé le Droit international et les Conventions de Genève, dont elle est signataire, et qui stipulent dans l'une de leurs clauses le respect impératif des symboles de la Croix Rouge internationale, en temps de guerre», a affirmé M. Yahiaoui, ajoutant que le délégué de cette instance était présent dans la région, ce qui a permis aux dirigeants de la Révolution de saisir l'occasion et d'exploiter cette agression pour internationaliser la cause algérienne et lancer un appel à l'ONU afin de mettre fin aux violations perpétrées par la France, a-t-il dit. Pour sa part, le Secrétaire général du Madjliss Echourra (Conseil consultatif) de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), Saïd Mokeddem a estimé que les événements de Sakiet Sidi Youssef avaient fait suite à la décision du colonisateur français de poursuivre les révolutionnaires algériens hors des frontières algériennes, relevant que ces événements ont démontré à l'ennemi «la solidarité et les liens solides de fraternité qui lient les peuples algérien et tunisien». M. Mokeddem a souligné, dans ce sens, que l'avenir des pays du Maghreb arabe «est tributaire de la coopération entre les pays de la région».

FRANCE-ALGÉRIE Alain Juppé décide de surseoir à la décision de donner le nom de Frantz Fanon à une sente à Bordeaux

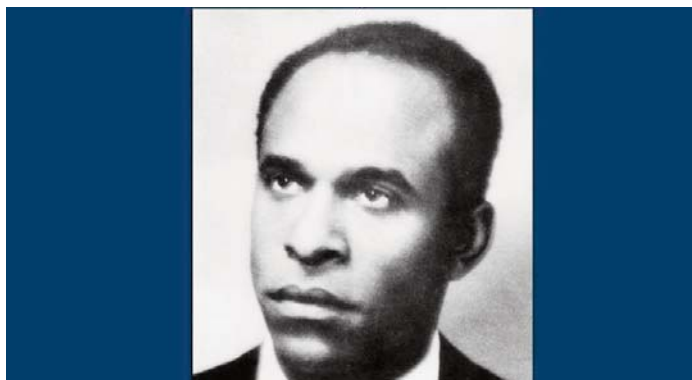
Le maire de Bordeaux, Alain Juppé, a décidé jeudi de surseoir à la décision du Conseil municipal de donner le nom de Frantz Fanon à une sente d'un nouveau quartier de la ville, cédant ainsi à une pression hostile venant de l'extrême droite et des nostalgiques de l'Algérie française.

La décision de baptiser cette sente au nom du militant algérien a été prise, lors du conseil municipal tenu le 17 décembre au cours d'une délibération (2018/558) adoptée à la majorité alors que le Rassemblement national (RN) de Marine Le Pen a voté contre, rappelle-t-on.

«La dénomination des voies de notre commune doit être l'occasion de rendre hommage à des personnalités qui incarnent des valeurs partagées», a indiqué jeudi Alain Juppé dans un communiqué, soulignant que «le choix du nom de Frantz Fanon suscite des incompréhensions, des polémiques, des oppositions que je peux comprendre». Il a ajouté que «dans un souci d'apaisement, j'ai donc décidé de surseoir à cette proposition».

Des associations de l'extrême droite, toujours hostiles à l'indépendance de l'Algérie, a dénoncé la délibération du conseil municipal et demandé au maire de revenir sur cette décision.

La délibération, qui présente Frantz Fanon en tant que «psychiatre et militant anticolonialiste dont la pensée est dénuée de tout dogmatisme», était surtout motivée par «un engagement radical pour la fraternité universelle, l'amour de la justice et de l'égalité». «Au moment où, dans les universités et de nombreux colloques, la vie et l'œuvre de Frantz Fanon sont réhabilitées, il convient



de faire connaître et de partager le sens profond de son engagement à tous les habitants dans nos quartiers, et notamment aux plus jeunes», ont expliqué les membres du conseil municipal dans leur délibération, soutenant que le sens de cette proposition de dénomination de la sente dans ce quartier de Ginko, à proximité des Aubiers, «territoire où les sujets de mixité sociale, de diversité culturelle et de vivre ensemble prennent tout leur sens».

Né en 1925 à Fort-de-France, dans une famille de la petite bourgeoisie martiniquaise, Frantz Fanon a soutenu sa thèse de doctorat en psychiatrie en 1951. Juste après, il publie «Peau noire, masques blancs», dans lequel il analyse «l'aliénation» du colonisé.

En 1953, il devient médecin-chef d'une di-

vision de l'hôpital psychiatrique de Blida (actuellement il porte son nom) où il introduit des méthodes modernes de «sociothérapie» ou «psychothérapie institutionnelle». Au début de la guerre de libération nationale en 1954, Frantz Fanon au sein du Front de libération nationale (FLN), remettant sa démission de médecin-chef de l'hôpital de Blida en novembre 1956. Expulsé d'Algérie en janvier 1957, il décida alors de rompre avec sa nationalité française en se définissant comme Algérien et rejoint le FLN à Tunis.

En mars 1960, il a été nommé ambassadeur du Gouvernement provisoire de la République algérienne au Ghana. Il décède le 6 décembre 1961, dans un hôpital militaire de la banlieue de Washington aux Etats-Unis.

APS

Programme de la soirée

TF1 21:00

The Voice, la plus belle voix



Pour cette huitième saison, seul Mika conserve son fauteuil. Il est rejoint par Jenifer, qui fait son retour dans l'émission après quatre ans d'absence, Soprano et Julien Clerc. Le télé-crochet commence par la traditionnelle épreuve des auditions à l'aveugle. Chaque coach séduit par un candidat venu interpréter un titre de son choix peut se retourner afin d'espérer ajouter ce talent à son équipe. Pour la première fois, cette année, chacun peut décider de « bloquer » l'un de ses camarades pour l'en empêcher. Cette option ne peut être utilisée qu'une seule fois.

france 2 23:35

On n'est pas couché



Aux côtés de Laurent Ruquier, la romancière Christine Angot et le journaliste Charles Consigny commentent les événements de la semaine écoulée. Des personnalités du monde politique, de la chanson, du cinéma, de la littérature, du sport ou des médias sont également conviées pour évoquer leur actualité. Chacun se prête au jeu des questions des chroniqueurs qui pimentent les discussions sans langue de bois. Tour à tour émus, intéressés, agacés ou convaincus, les invités défendent les projets qui leur tiennent à cœur face au jeu difficile des joutes oratoires.

france 3 21:00

Cassandra

Réalisateur : Hervé Renoh
Avec : Gwendoline Hamon, Christophe Gendreau



Philippe Cassandre est abasourdi. L'un de ses douaniers vient d'être retrouvé mort dans un camion de contrebande intercepté par les forces de l'ordre. C'est face à son ex-mari - sous le choc - que Florence Cassandre commence son enquête. Elle s'intéresse au parcours de la victime Thomas Vanier, arrivé aux douanes depuis à peine un an. Elle découvre aussi qu'il était revenu à Annecy après vingt ans d'absence. Son ex-femme, Sophie, et ses deux filles, Chloé et Lise, y vivent toujours.

CANAL+ 21:05

Traque à Boston

Réalisateur : Peter Berg
Avec : Mark Wahlberg, Michelle Monaghan



Le soir du 14 avril 2013, le sergent Tommy Saunders, qui vient de se blesser au genou, apprend avec dépit qu'il sera de patrouille le lendemain, lors du marathon annuel de Boston. Alors que sportifs et journalistes et policiers se préparent pour l'événement, les frères Dzhokhar et Tamerlan Tsarnaev mettent au point les bombes artisanales qu'ils vont poser lors de l'événement, qui doit accueillir une importante foule.

6 21:00

NCIS : Los Angeles

Réalisateur : Frank Military
Avec : Chris O'Donnell, Daniela Ruah



Sam a été blessé lors d'un échange de coups de feu avec les membres d'un cartel. Miguel, un suspect, est interrogé et fait des révélations à Callen. Il accepte de donner le nom d'un intermédiaire, Spencer Williams, qui n'est autre que celui qui a enlevé le fils de Mosley, 5 ans plus tôt. La directrice adjointe décide d'escorter seule Miguel à l'ATF et, à l'issue d'un entretien musclé, obtient un numéro de téléphone qui pourrait la conduire à son ennemi. Hetty tente de raisonner Mosley dont la fougue pourrait lui coûter sa place.

Jeux

Samourai-Sudoku N°2088

Les problèmes de sudoku samourai se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3 x 3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samourai a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.

1								7
	8		4		6			3
		5		1		4		
	5		8		4		7	
			2				8	
	1		9		3			6
		1		3		7		
	7		1		2			
3								

			4							9
				5		3		9		7
						9		2		8
						1		7		8
						7				1
						9		1		3
				1			7		6	
						1		7		6
							8		4	
									3	2



«Les hommes piétinent le bonheur au lieu de le remuer comme une terre délicate.»

Franz Hellens

Mots croisés N°2088

- 1 - Echange parfois confus
- 2 - Raccorderais
- 3 - Sélectionneurs politiques - Donc bien appris
- 4 - Démonstratif - Plus ou moins bien selon l'humeur - Affluent du Rhin
- 5 - Divaguer - Bien équilibré
- 6 - Pointe d'étoile - Copulative - Naturel
- 7 - Termiras la lessive - Précipita
- 8 - Désorienteras
- 9 - Garrotter - Sensible
- 10 - Embrassai - Délice breton

- A - Faucon mais de petite taille
- B - Appelleras - A la mode
- C - Bonne première balle - Petites brises
- D - Support de buste - Convive redoutable
- E - Refermera la plaque
- F - Lieu de délices - Peser l'emballage
- G - Graveleuses - Répandit
- H - Pénurie - Champion dans son genre
- I - Entends comme avant - Acquisition coûteuse
- J - Cité bourguignonne - Poudre usante
- K - Marque de respect - Convient
- L - Dessin technique - Repère de navigateur

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												

SPORT-JO-2020 DE TOKYO: Réunion le 15 février entre le CIO et les deux Corées en vue d'une équipe unifiée

Une réunion se tiendra le 15 février à Lausanne entre le Comité international olympique et des représentants de Corée du Nord et de Corée du Sud en vue d'une équipe coréenne unifiée aux Jeux olympiques de Tokyo-2020, selon le CIO jeudi. Une année après «le succès des Jeux olympiques d'hiver de PyeongChang 2018», où les deux Corées avaient défilé sous un drapeau unique lors de la cérémonie d'ouverture, le CIO organise «une séance de travail pour discuter de la future coopération sportive entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée», a précisé le CIO. La réunion tripartite rassemblera le président du CIO Thomas Bach, les deux ministres des Sports respectifs et des représentants des deux Comités nationaux olympiques. L'objectif est d'étudier la possibilité d'engager des équipes unifiées à la fois pendant les phases qualificatives et pendant les JO de Tokyo, a précisé le CIO.

BASKET-BALL / AFROLEAGUE : FIBA Afrique et la NBA en négociations pour une nouvelle formule

Le secrétaire générale de la branche africaine de la Fédération internationale de basket-ball (FIBA-Afrique), Alphonse Bilé, a indiqué que son instance mène des discussions avec la Ligue nord-américaine (NBA) pour une nouvelle formule à l'Afroleague dès la saison prochaine.

«Nous menons des discussions presque finalisées avec la NBA. On changerait complètement l'Afroleague l'année prochaine, pour qu'elle devienne la compétition phare du basket-ball sur le continent africain», a déclaré Bilé.

«Nous souhaitons que la NBA devienne partenaire de cette compétition, qu'elle nous aide à organiser l'Afroleague. Elle resterait une compétition de clubs champions, mais avec beaucoup plus de rigueur au niveau de l'organisation, comme sait le faire la NBA. On voudrait aussi faire en sorte que les prises en charge soient beaucoup plus importantes, afin de soulager nos équipes», a-t-il précisé à RFI. Le SG de la FIBA Afrique a également indiqué que les discussions seront finalisées à l'issue du All Star Game NBA 2019 prévu le 17 février à Charlotte (Etats Unis).

«Pour l'heure, il est surtout envisagé que la FIBA Afrique gère les éliminatoires et que la NBA s'occupe de la phase finale de ce nouvel événement sportif», a-t-il conclu. Dans le but de redynamiser la compétition des clubs africains, FIBA Afrique a reformulé la coupe d'Afrique des clubs champions (ACC) en «FIBA AfroLeague», dont la première édition débutera ce week-end avec la participation de 16 clubs. Les 16 clubs qui disputeront les huitièmes de finale ont été répartis en 4 groupes de 4 chacun. La compétition se déroulera sous forme de mini championnat, dans lequel chaque club affrontera ses trois adversaires respectifs. Les deux premiers clubs de chaque groupe se qualifient pour l'Elite 8, où les clubs seront répartis en quatre groupes de deux équipes chacun. L'Elite 8 marquera le début de la phase d'élimination directe et se déroulera du 22 mars au 14 avril. Et à ce stade de la compétition, les équipes disputeront des matchs aller-retour. Les quatre vainqueurs de l'Elite 8 se qualifieront pour le Final 4 qui se jouera du 3 au 5 mai.

TENNIS / MAGIC TOUR "M15 MONASTIR": L'Algérien Makhoulouf sur la liste d'attente

Le tennisman algérien Nazim Makhoulouf est dans la liste d'attente du tournoi international "Pro circuit ITF M15 Monastir", prévu du 11 au 17 février en Tunisie, selon la feuille des participants dévoilée jeudi par les organisateurs. Makhoulouf (1162e ITF), champion d'Algérie seniors en titre, se trouve actuellement au 23e rang de la liste d'attente qui compte 279 candidats. Le tournoi, doté d'un prize-money de 15.000 dollars, sera disputé sur des courts en surface rapide. L'Algérien reste sur une élimination dès le premier tour du tournoi "Pro circuit ITF M15 Monastir" qui se dispute actuellement sur les mêmes lieux, contre la tête de série N.1 du tableau des qualifications, le Français Corentin Denolly (6-2, 6-3).

APS

CHAMPIONNAT UNIVERSITAIRE RÉGIONAL «MASCULIN» DE FOOTBALL ET DE HANDBALL : Plus de 20 équipes au coup d'envoi à Sétif

Le coup d'envoi du championnat universitaire régional de handball et de football, a été donné jeudi à Sétif avec la participation de 25 équipes, a-t-on constaté.

Le sous-directeur des activités scientifiques, culturelles et sportives de l'université Mohamed Lamine Debaghine Sétif-2, Azzedine Rebika a indiqué à l'APS que cette manifestation sportive qu'abrèvera la ville universitaire de Sétif, du 6 au 19 février, s'inscrit dans le cadre de la politique du ministère de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique visant à promouvoir l'activité sportive au sein de l'université.

Au total, 13 équipes de football et 12 équipes de handball représentant 19 établissements universitaires de l'Est pays, se dis-



puteront les premières places de ce championnat régional avec l'ambition de décrocher les tickets qualificatifs pour les éliminatoires du champion-

nat national universitaire. De son côté, le président de comité de wilaya des sports universitaires, El Khayer Guechi a souligné la nécessité de

réussir cet événement sportif dont le volet technique est entièrement pris en charge par la ligue de la wilaya de Sétif du sport universitaire.

OUARGLA : Plusieurs installations sportives en cours de réalisation à Touggourt

Plusieurs installations sont en cours de réalisation à travers la wilaya déléguée de Touggourt (60 km Nord d'Ouargla), a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Parmi ces projets, une piscine semi-olympique (bassin de 25 mètres) au chef lieu de commune de Touggourt, dont le chantier est actuellement à 44% d'avancement des travaux.

Le projet, d'un coût de 188 millions DA, dispose aussi de gradins pour 200 places et d'autres structures telles que les vestiaires, le bloc administratif, une infirmerie

et une cafétéria, selon sa fiche technique. Une piscine similaire est en cours de réalisation dans la commune de Témacine, pour la réalisation de laquelle a été alloué un financement de 184 millions DA sur budget de wilaya et qui accuse un taux d'avancement de travaux de 70%.

Cette piscine disposera aussi, outre les vestiaires et une infirmerie, une salle de sports, une salle de contrôle antidopage, un stade de type Matico et des aires de jeu. Le projet d'un stade de football de 5.000 places est en voie

de finalisation à Temacine et il ne reste plus que la pose de sa pelouse synthétique et des aménagements extérieurs, selon les responsables du secteur.

Outre la wilaya déléguée de Touggourt, le secteur de la Jeunesse et des Sports compte des projets de piscines semi-olympiques dans d'autres communes de la wilaya d'Ouargla et d'un pôle sportif au chef lieu de la wilaya, qui regroupera diverses installations sportives dont un stade de 5.000 places, un lycée sportif et une maison de jeunes.

CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE DE BOXE FÉMININE TOUTES CATÉGORIES À ORAN: Les pugilistes de Béjaia dominant la compétition

Les pugilistes de la ligue de Béjaia ont largement dominé le championnat d'Algérie de boxe féminine, raflant un grand nombre de médailles d'or dans les différents catégories, lors des finales qui se sont déroulées jeudi à la salle

omnisport d'Es-Sénia (Oran). Quatre jours durant, les amateurs du noble art sont venus encourager les boxeuses qui, tout de même, ont montré de bonnes facettes.

Certains combats sont allés jusqu'à la limite confirmant que la pate

existe dans cette discipline féminine. Selon la superviseur du championnat, Maherzi Manel, «cette compétition a été d'un niveau technique élevé chez les seniors et juniors et prometteur chez les cadettes et minimes. Cette manifesta-

tion sportive du noble art, organisée par la ligue de wilaya d'Oran en collaboration avec la Fédération algérienne de boxe, a enregistré un record de participation avec 195 boxeuses dans toutes catégories confondues de 14 wilayas du pays.

HANDBALL/EMIRATS ARABES UNIS: Le club Al-Sharjah engage l'entraîneur algérien Sofiane Hiouani

L'ex-sélectionneur national de handball, Sofiane Hiouani, s'est engagé avec le club Emirati Al-Sharjah, en remplacement de son compatriote Salah Bouchekriou, a annoncé la direction du club, mercredi soir, sur son compte "Instagram". Al-Sharjah avait résilié "à l'amiable" le contrat du technicien algérien, quelques jours seulement après la défaite concédée en finale de la Coupe du vice-président du pays, devant Al-Ahly (22-23), en janvier dernier. Bouchekriou était sur le banc du club pour la dernière fois samedi lors

de la victoire de son équipe contre Al-Dafra (19-28) comptant pour la septième journée du Championnat local.

Pour rappel, Hiouani avait décroché lors de la saison 2015-2016, la Coupe du vice-président et la Coupe des Emirats avec Al-Sharjah. Le technicien algérien avait été nommé directeur des équipes nationales (DEN) de la Fédération algérienne de handball (FAHB), en octobre dernier, après avoir conduit auparavant la sélection algérienne lors de la Coupe d'Afrique (Gabon-2018), où les

"verts" se sont contentés de la 6e place au classement général, la pire dans l'histoire de la petite balle algérienne sur la scène internationale.

Il avait été installé à la tête de la sélection nationale deux mois seulement avant le coup d'envoi de la CAN, alors que les verts n'ont pas exercé pendant presque deux ans. Lors des jeux Méditerranéens de Tarragone (Espagne-2018), la sélection algérienne sous sa conduite, avait terminé à la 7e place.

CLASSEMENT FIFA : L'Algérie perd deux places et pointe à la 69e position

La sélection algérienne de football a perdu deux places au classement mondial publié jeudi par la Fédération internationale (Fifa), et occupe désormais le 69^e rang.



Les Verts restent pourtant sur une victoire en déplacement contre le Togo (4-1) en novembre dernier, en qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2019, et sur un succès en match amical à Doha face au Qatar (1-0) le 27 décembre dernier mais avec une équipe composée de joueurs locaux renforcée par le duo Baghdad Bounedjah (Al Sadd) et Youcef Belaili (ES Tunis). Au niveau africain, les hommes Djamel Belmadi restent scotchés à la 13^e place. Les

trois premières places du classement africain sont toujours occupées par le Sénégal (24^e), la Tunisie (28^e) et le Maroc (43^e). La Gambie, prochain adversaire des Verts en qualifications de la CAN-2019 en mars prochain, s'est maintenue à sa 16^e position. Au niveau mondial, la Belgique continue de dominer le classement Fifa qui a aussi vu le Qatar, vainqueur de la Coupe d'Asie contre le Japon (3-1), progresser de 38 places (55^e). En deux mois, la hiérarchie mondiale du foot

n'a pas bougé. Les Diables rouges d'Eden Hazard devant la France championne du monde de Paul Pogba et le Brésil de Neymar dans un top 20 inchangé. Vainqueur de sa première Coupe d'Asie en février, le Qatar a gagné 38 places pour atteindre son meilleur classement depuis 1993 (55^e). Le Japon, finaliste malheureux, se consolera avec sa nouvelle 27^e place, conséquence d'un bond de 23 rangs qui lui permet de doubler la Tunisie (28^e) ou l'Ukraine (30^e). Le prochain

classement sera publié le 4 avril 2019.

Top 10 africain :

- 1- Sénégal (24e)
- 2- Tunisie (28)
- 3- Maroc (43)
- 4- Nigeria (46)
- 5- RD Congo (51)
- 6- Ghana (52)
- 7- Cameroun (56)
- 8- Egypte (57)
- 9- Burkina Faso (62)
- 10- Mali (65)
-
- 13- Algérie (69).

ÉLIMINATOIRES CAN-2019 (U23/PRÉPARATION) ALGÉRIE : 24 joueurs retenus pour la double confrontation face à la Tunisie (FAF)

Le staff technique de l'équipe nationale de football des moins de 23 ans (U23) a fait appel à 24 joueurs, en vue de la double confrontation amicale prévue face à la Tunisie les 16 et 19 février à Tunis, en vue des éliminatoires de la CAN-2019 de la catégorie prévue en Egypte (8-22 novembre), a annoncé jeudi soir la fédération algérienne (FAF) sur son site officiel.

La sélection nationale sera regroupée le 13 février au Centre technique national de Sidi Moussa, avant de prendre le lendemain, 14 février, l'avion pour la Tunisie, précise la même source. Les deux équipes préparent les éliminatoires de la CAN-2019 U23, elle-même, qualificative pour les Jeux Olympiques JO-2020 de Tokyo.

La sélection algérienne des moins de 23 ans, exemptée du premier tour des éliminatoires de la CAN U23, affrontera au deuxième tour la Guinée équatoriale.

La manche aller aura lieu le 23 mars prochain à Malabo. De son côté, la Tunisie

rencontrera elle au second tour des qualifications, son homologue du Sud-Soudan, le 20 mars en déplacement, avant d'accueillir son adversaire à Ben Guerdane, lors du match retour prévu le 24 du même mois.

Liste des joueurs convoqués:

Sifour Abdelmoumen (USMA), Boutaga Ahmed (USMB), Bouguera Aymen (PAC), Guettal Oussama (USMB), Mouali Hamza (PAC), Boudechicha Aïssa (ESS), Merouani M'hamed (MCA), Douar Youcef (PAC), Belaid Zineddine (NAHD), Tizi Bouali Billel (JSK), Tougai Mohamed (NAHD), Belarbi Kamel (USMA), Boudaoui Hichem (PAC), Tahri Abdeldjalil (PAC), Merrili Islam (ASO), Zorgane Adam (PAC), Yaiche Ilyes (NAHD), Benhamouda Billel (USMA), Bechou Youcef (CRB), Kadour Cherif Chaker (ASO), Kaïbou Abdelkader (ASO), Kadri Abdelkakar (PAC), Mahios Aymen (ASAM), Haddad Mourad (JSMS).

L'Algérien Cadamuro rejoint le club roumain de Concordia Chiajna

Le défenseur international algérien Liassine Bentaïba Cadamuro a rejoint mercredi soir la formation de Concordia Chiajna (Division 1 roumanie de football), a annoncé le club sur son compte Twitter sans dévoiler la durée du contrat. Cadamuro (30 ans) a opté pour la Roumanie après avoir résilié récemment son contrat avec

le Nastic Tarragone (Division 2 espagnole).

Concordia Chiajna occupe actuellement la 13^e et avant-dernière position du Championnat de Roumanie avec 17 points après 22 journées. L'international algérien a été formé à Sochaux (France) avant de partir en Espagne en 2008, où il a évolué à la Real

Sociedad jusqu'en 2014 avec 27 apparitions en Liga au compteur puis de rejoindre Majorque et Osasuna en deuxième division sous forme de prêt. En 2016, Cadamuro a rejoint la Suisse et le Servette Genève pour une saison, inscrivant neuf buts en 40 rencontres disputées. Lors de la saison 2017-2018, il retourne

en France en s'engageant avec l'Olympique de Nîmes. Début 2018, il rejoint le club espagnol de Gimnastic, disputant uniquement neuf matchs. Convoqué pour la première fois en sélection algérienne en février 2012, Cadamuro a honoré sa première sélection le 29 du même mois face à la Gambie (victoire 2-1).

COUPE DE TURQUIE / GALATASARAY: L'Algérien Feghouli buteur face à Hatayspor (2-0)

Le milieu offensif international algérien Sofiane Feghouli a contribué, mercredi soir, à la victoire de Galatasaray contre Hatayspor (Div. 2) sur le score de 2-0, en quarts de finale aller de la Coupe de Turquie, en inscrivant le second but. Les Stambouliotes n'ont pas tardé à ouvrir le score dès la 7^e minute par la nouvelle recrue, Christian Luyindama, qui a placé une tête imparable suite à un corner.

Feghouli, qui a débuté le match sur le banc des remplaçants, a foulé la pelouse à la 84^e minute. Il a creusé l'écart pour les siens dans le temps additionnel grâce à une reprise acrobatique. Le match retour est prévu dans trois semaines (le 26 février).

En cas de victoire dans cette double confrontation, Feghouli et ses coéquipiers affronteront lors des demi-finales, le vainqueur du match opposant Trabzonspor à Umraniyespor. Annoncé sur le départ cet hiver, Feghouli a réussi à faire changer d'avis ses dirigeants et son entraîneur Fatih Terim. Après un début de saison laborieux où il était souvent mis sur le banc des remplaçants, l'ancien joueur du FC Valence (Espagne) a retrouvé ses sensations.

Arrivé en 2017 à Galatasaray en provenance de West Ham (Angleterre) pour un contrat de cinq ans, Feghouli (28 ans) a réussi à s'adjuger le titre de champion pour sa première saison avec le club stambouliote. Feghouli (49 sélections, 11 buts) a été rappelé en équipe nationale avec l'arrivée à la barre technique de Djamel Belmadi, se voyant même confier le brassard de capitaine lors du match en déplacement face au Bénin (défaite 1-0) disputé le 16 octobre dernier dans le cadre des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations 2019.

LIGUE 1 DE FOOTBALL : Nabil Neghiz nouvel entraîneur de l'ES Sétif

Nabil Neghiz a été nommé à la tête de la barre technique de l'ES Sétif (Ligue 1 de football) pour une durée de 15 mois, en remplacement de Noureddine Zekri, démissionnaire, a annoncé jeudi le club des Hauts Plateaux sur sa page Facebook.

L'ex-entraîneur de la JS Saoura et du NA Hussein-Dey sera assisté dans ses fonctions par Bedreddine Felahi, en attendant la finalisation des discussions avec l'ex-préparateur physique du MC Alger, Fares Belkheir, souligne la même source.

L'ES Sétif avait enregistré mardi la démission de son entraîneur Noureddine Zekri, deux mois et demi seulement après son arrivée en remplacement du Marocain Rachid Taoussi.

Le nouvel entraîneur de l'ESS aura du pain sur la planche pour remobiliser ses troupes et aller jusqu'au bout en Coupe d'Algérie, seul objectif restant pour les Sétifiens.

LIGUE 1 DE FOOTBALL (20^E JOURNÉE): La JSS s'impose face au NAHD 1-0

La JS Saoura s'est imposée devant le NA Hussein-Dey sur le score de 1 à 0 (mi-temps : 0-0), en clôture de la 20^e journée de la Ligue 1 Mobilis de football, disputée jeudi au stade du 20-août 1955 à Bechar. L'unique but de la rencontre a été inscrit par Oukkal Lyes (68'^{csc}).

Cette victoire permet aux Bécharis de se hisser à la 6^e place du classement général avec un total de 27 points, en compagnie du NAHD et de l'ES Sétif, mais avec un match en moins à disputer le 1^{er} mars prochain face au CS Constantine.

À l'issue de la 20^e journée qui a débuté lundi, le leader du championnat de Ligue 1 de football, l'USM Alger (1^{er}, 41 pts), a porté à cinq points son avance sur son dauphin la JS Kabylie (2^e, 36 pts).

En bas du classement, le CR Belouizdad (16^e, 16 pts) est le premier bénéficiaire de cette 20^e journée après sa victoire devant l'ES Sétif (1-0), un succès qui lui permet de réduire l'écart sur le DRB Tadjenanet (15^e, 18 pts) et l'USM Bel-Abbès (14^e, 19 pts).

Jeudi 7 février :

JS Saoura-NA Hussein-Dey 1-0

Déjà joués :

Lundi 4 février :

AS Ain M'lila - MC Oran 0-0

USM Bel-Abbès - CS Constantine 0-4

Paradou AC - JS Kabylie 2-0

Mardi 5 février :

CR Belouizdad - ES Sétif 1-0

MO Béjaïa - USM Alger 0-0

CABB Arreridj - DRB Tadjenanet 1-0

MC Alger - Olympique Médéa 2-1

Classement	Pts	J
1). USM Alger	41	20
2). JS Kabylie	36	20
3). CS Constantine	31	19
-). MC Alger	31	19
5). Paradou AC	30	20
6). ES Sétif	27	19
-). NA Hussein-Dey	27	20
-). JS Saoura	27	19
9). MC Oran	24	20
10). O. Médéa	22	20
-). CABB Arreridj	22	20
12). AS Ain M'lila	21	20
13). MO Béjaïa	20	20
14). USM Bel-Abbès	19	20
15). DRB Tadjenanet	18	19
16). CR Belouizdad	16	19

NDLR : ce classement prend en considération la victoire de l'AS Ain M'lila face au CR Belouizdad sur tapis vert (3-0) et la défalcation de 3 points à ce dernier.

COUPE ARABE DES CLUBS (1/4 DE FINALE RETOUR) L'ES Sahel bien placée pour valider son billet pour les demi-finales

Les Tunisiens de l'ES Sahel auront pour mission de confirmer leur victoire du match aller sur leurs homologues marocains du Raja Casablanca hyier (15h00) à Sousse, pour le compte des quarts de finale (retour) de la coupe arabe des clubs champions de football.

L'équipe tunisienne qui a réalisé à Rabat une précieuse victoire (2-0) tentera de consolider cet avantage afin de valider son billet pour le dernier carré et se racheter aussi de sa contreperformance à domicile en coupe de la Confédération le week-end dernier devant le CS Sfaxien lors de la première journée de la phase de poules. L'enjeu de la coupe arabe est non seulement sportif mais aussi bien lucratif, puisque le vainqueur empochera la coquette somme de 6 millions de dollars et le deuxième 1 million et demi de dollars alors que le vaincu des demies empochera 500 000 dollars.

Le technicien français Roger Lemerre, devrait procéder à quelques changements par rapport à la formation alignée à Rabat et en l'absence de deux joueurs clés, le défenseur axial Saddam Ben Aziza et Firas Belarbi suspendus pour des raisons disciplinaires. Il récupèrera en re-



vanche Ammar Jmal absent lors du match face au CS Sfaxien et viendra appuyer Zied Boughattas dans l'axe de la défense.

De son côté, le Raja Casablanca conduit par le français Patrice Carteron ex-entraîneur d'Al Ahly d'Egypte qui a succédé à l'Espagnol Juan Car-

los Garido limogé pour «dysfonctionnement d'ordre technique» après la défaite devant l'Etoile, tentera de renverser la vapeur et comptera pour cela sur les services de l'attaquant Mahmoud Benhalib et du milieu de terrain Lema Mabide absents au match aller. Le vainqueur de cette dou-

ble confrontation, affrontera en demi-finale, le vainqueur de l'autre double confrontation entre le MC Alger et El-Merrikh du Soudan. Lors du match aller, joué jeudi dernier, les deux équipes se sont séparées sur un score de parité (0-0). La seconde manche est prévue à Khartoum.

LIGUE 1 DE FOOTBALL/ ES SÉTIF : Le président Hamar dévoile les objectifs assignés à Neghiz

Le président de l'ES Sétif (Ligue 1 algérienne de football) Hacène Hamar a affirmé ce vendredi que l'objectif assigné au nouvel entraîneur Nabil Neghiz en championnat était de terminer sur le podium.

«Nous avons 27 points au compteur et un match en retard. Notre objectif principal avec Neghiz est de terminer la saison sur le podium, et décrocher la Coupe d'Algérie», a indiqué le président de l'Entente sur les ondes de la radio nationale. L'ESS a officialisé jeudi l'arrivée de Nabil Neghiz (ex-JS Saoura) pour un contrat de 15 mois, en remplacement de Noureddine Zekri, démissionnaire à l'issue de la défaite concédée mardi en déplacement face au CR Belouizdad (1-0).

«Le départ de Zekri n'est pas réglementaire sur le plan administratif. Tout ce qui s'est avancé pour justifier sa démission sont des mensonges. Je peux assurer

qu'il a été payé au dernier centime, à l'instar des membres de son staff technique, qui n'ont plus donné signe de vie depuis une semaine. Il a négocié avec son nouveau club (saoudien d'Al-Faiha, ndr) alors qu'il était en poste avec nous. C'est impossible de se voir délivrer un visa saoudien en l'espace de 24 heures. Il n'est pas honnête, c'est une personne matérialiste, qui a laissé tomber le club pour un salaire plus élevé», a regretté Hamar. Au terme de la 20^e journée,

l'ESS pointe à la 7^e au classement avec 27 points, et un match en retard à disputer à domicile face au MC Alger. L'Entente reste engagée en Coupe d'Algérie où il rencontrera l'USM Annaba (Ligue 2) en quarts de finale qui se disputera en deux manches.



EXPOSITION SUR LE FOOTBALL ET LE MONDE ARABE À PARIS: L'équipe du FLN et l'EN 1982 à l'honneur

La glorieuse équipe du FLN et la sélection algérienne qui a participé à la coupe du Monde de 1982 en Espagne seront à l'honneur à l'exposition «Le football et le monde arabe» que compte organiser l'Institut du monde arabe (IMA) de Paris du 15 avril au 14 juillet, a-t-on appris jeudi des organisateurs.

En effet, cette exposition portera un regard inédit sur l'histoire de 11 moments mythiques qui ont marqué le football arabe, dont algérien, à travers des photographies, des conférences, des documentaires et la mise en place d'un terrain de football sur le parvis de l'IMA pour accueillir des mini-tournois.

S'agissant de l'Algérie, a expliqué l'ambassade d'Algérie à

l'APS, hormis le parcours de l'équipe du FLN qui sera mis en exergue, l'EN 82 occupera une place importante dans l'exposition en raison de sa contribution à faire évoluer le règlement de cette discipline suite au fameux match combiné entre l'Allemagne et l'Autriche pour faire barrage à l'Algérie afin qu'elle ne soit pas qualifiée au second tour. Selon l'ambassade, un hommage devrait être, également, rendu aux figures emblématiques algériennes anciennes et contemporaines du football, dont la liste n'a pas été encore finalisée. A la demande de l'ambassadeur d'Algérie en France, Abdelkader Mesdoua, a-t-on ajouté, il a été convenu que cette exposition soit organisée dans d'au-

tres villes françaises, notamment dans les banlieues parisiennes, pour permettre à un large public de la découvrir, les membres de la communauté algérienne en premier.

Quelle est la place du football dans les sociétés arabes ? Quel rôle jouent les pays du monde arabe au sein de la planète football ? Qui sont les grands acteurs de ce sport ? Ce sont ces questions auxquelles l'exposition tentera d'apporter des réponses. «Très ancré dans la vie quotidienne de la population, le football propose par son histoire une clé de compréhension des enjeux politiques et sociaux qui structurent le monde arabe depuis le début du XX^e siècle», a expliqué pour sa part l'IMA qui



précise que l'exposition sera illustrée d'objets iconiques mais aussi inattendus : des photographies, des extraits d'archives et de documentaires et des oeuvres contemporaines. «Dans l'ambiance de la coupe d'Afrique des nations (en Egypte) ainsi que de

la coupe du Monde féminine (en France) qui se tiendront au même moment, cette exposition sera rythmée par l'émotion, nous faisant vivre ou revivre les grands moments du football arabe», a-t-on ajouté.

LEADER, GUARDIOLA SE SENT MIEUX

"Nous avons (joué) un match de plus que Liverpool et s'ils gagnent, ils seront devant. Mais être leaders, c'est beaucoup mieux, a souligné le technicien en conférence de presse. Nous sommes leaders, mais il reste douze matchs à jouer, c'est beaucoup de matchs. Je pense que nous allons perdre des points, j'espère moins que les autres équipes. Je ne pense pas qu'une équipe gagnera ses douze matchs." Tout à coup envahi par le doute, Liverpool n'aura pas le droit à l'erreur samedi face à Bournemouth.

Trois destinations possibles pour Dybala

Fragilisé par l'arrivée de Cristiano Ronaldo l'été dernier, Paulo Dybala ne parvient pas à profiter de la présence du Portugais pour exprimer tout son potentiel, et son implication dans l'équipe serait

De fait, la Juventus Turin pourrait bien se décider à laisser partir l'international argentin l'été prochain. L'ancien joueur de Palerme, dont la cote reste très haute sur le front des transferts, aurait déjà trois prétendants de choix, croit savoir Tuttosport. Le Bayern Munich, le Real Madrid et Manchester United pourraient se décider à investir sur l'attaquant de 25 ans.

Glen Johnson encense Sadio Mané !

L'attaquant Sénégalais, Sadio Mané, a reçu les éloges de l'ancien international Anglais, Glenn Johnson. Selon ce dernier, s'il y a un joueur qui peut aider à remporter le trophée de la Premier League, c'est bien le Sénégalais.

"Si Sadio Mané est au top, il est un joueur tellement explosif qu'il peut inscrire un but venu de nulle part", dit-il avec conviction, a indiqué Glenn Johnson.

"Tant que les joueurs seront au top de leur niveau de jeu, Liverpool sera au rendez vous, toujours dans la course au titre", a-t-il ajouté.

Le défenseur est persuadé que les Reds seront champion cette année : "Je pense que Liverpool va gagner".



Chelsea cible aussi Insigne

Naples peut s'attendre à vivre un été agité avec le dossier Lorenzo Insigne (27 ans, 19 matchs et 8 buts en Serie A cette saison). Alors que Liverpool serait déjà passé à l'action avec une offre de 70 millions d'euros, rejetée par le Napoli, le Daily Mail assure que Chelsea est également sur les rangs. Le club londonien a ciblé l'attaquant italien pour remplacer Eden Hazard (28 ans, 24 matchs et 12 buts en Premier League cette saison), dont le départ en fin de saison ne fait plus beaucoup de doutes. L'ailier belge a assuré avoir déjà fait son choix, et un départ vers le Real Madrid, où il a toujours rêvé d'évoluer, est régulièrement évoqué.



PHIL JONES PROLONGE À MAN UNITED

Environ une semaine après Anthony Martial, Manchester United a fait signer un autre bail à l'un de ses joueurs. Il s'agit de Phil Jones. Le défenseur central de 26 ans est désormais lié au club jusqu'en juin 2024. L'international anglais est l'un des plus anciens joueurs de l'effectif puisqu'il est arrivé au club en juin 2011 en provenance des Blackburn Rovers. Sa carrière a souvent été minée par les blessures. Toutefois, depuis l'arrivée de Solskjaer, il est titulaire et auteur de bonnes prestations.

Llorente rechute

Déjà absent 3 semaines en janvier pour une blessure aux adducteurs, Marcos Llorente (24 ans) a été victime d'une lésion de grade 2 au même endroit lors du Clasico et manquera 4 à 6 semaines de plus, selon AS. Le milieu de terrain madrilène est un joueur important de la rotation des Merengue. Son absence tombe au plus mauvais moment pour Solari qui doit composer avec un calendrier compliqué.



FÊTE NATIONALE Le Président Bouteflika félicite le Gouverneur général de La Grenade

Le président de la République Abdelaziz Bouteflika a adressé un message de félicitations au Gouverneur général de la Grenade Mme Cécile Ellen Fleurette La Grenade, l'occasion de la fête nationale de son pays, dans lequel il a réaffirmé sa disponibilité à œuvrer au développement des relations de coopération bilatérale.

«Au moment où votre pays célèbre sa fête nationale, il me plaît de vous adresser, au nom du peuple et du gouvernement algériens, ainsi qu'en mon nom personnel, nos chaleureuses félicitations et mes vœux de santé et de bonheur pour vous même, et de progrès pour le peuple de La Grenade», écrit le chef de l'Etat dans son message.

«Il me plaît également, en cette heureuse occasion, de vous réaffirmer ma disponibilité à œuvrer, avec vous, au développement des relations de coopération entre nos deux pays dans tous les domaines, au bénéfice de nos deux peuples», conclut le président de la République.

61^E ANNIVERSAIRE DES ÉVÈNEMENTS DE SAKIET SIDI YOUSSEF: Le Président Bouteflika adresse un message à son homologue tunisien

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika a adressé un message de vœux à son homologue tunisien, Béji Caïd Essebsi à l'occasion de la commémoration du 61^e anniversaire des événements de Sakiet Sidi Youssef, dans lequel il a affirmé que «cet événement mémorable constitue une opportunité pour la promotion des liens de fraternité et de coopération entre nos deux pays et une source d'inspiration pour le gén é r a t i o n s montantes afin d'aller de l'avant vers un avenir prometteur à la hauteur des aspirations de nos peuples frères à davantage de progrès et de prospérité au peuple tunisien frère sous votre conduite judicieuse», a écrit le président Bouteflika dans son message.



«La commémoration de cette épopée héroïque m'offre l'agréable opportunité de

m'incliner à la mémoire des chouhadas algériens et tunisiens dont le sang a fusionné pour illustrer l'une des plus belles images de solidarité et de cohésion à la lumière d'une lutte commune pour la liberté et l'indépendance», a ajouté le Chef de l'Etat. «Je saisis également cette occasion pour vous réaffirmer ma détermination à œuvrer à la consolidation des liens de fraternité et de coopération entre nos deux pays, pour aller de l'avant vers un avenir prometteur à la hauteur

des aspirations de nos peuples frères à davantage de progrès et de prospérité, tout en demeurant fidèles au serment des chouhadas». «Je tiens à vous réaffirmer notre volonté permanente de continuer à travailler avec vous pour consolider les liens historiques et civilisationnelles qui unissent les deux peuples frères et intensifier l'action commune pour promouvoir les relations entre les deux pays», a conclu le président de la République.

ALGÉRIE-UA M. Ouyahia à Addis-Abeba pour représenter le Président Bouteflika au 32^e sommet de l'UA

Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, est arrivé vendredi après-midi à Addis-Abeba, pour représenter le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, au 32^e sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, qui se tiendra dimanche et lundi dans la capitale éthiopienne. M. Ouyahia présidera la délégation algérienne aux travaux du sommet de l'UA, placé cette année sous le thème "L'année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique: vers des solutions durables aux déplacements forcés". Le Premier ministre représentera également le chef d'Etat au



Sommet du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et au Sommet du NEPAD qui se tiendront samedi. Le Premier ministre est accompagné à ce sommet par le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel. Les travaux du 32^e sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ont été précédés par la 34^e session du Conseil exécutif de l'UA.

MESSAHEL À PARTIR D'ADDIS-ABEBA L'Algérie «brillamment» élue au Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA

L'Algérie a été «brillamment» élue au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine par le Conseil exécutif de l'UA pour un mandat de trois ans (2019-2022), a indiqué hier à Addis-Abeba, le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel.



Cette élection «consacre, une nouvelle fois, la crédibilité de la diplomatie algérienne, sous la conduite du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et de sa contribution à la préservation de la paix et de la sécurité en Afrique et au-delà», a précisé à la presse le ministre en marge de la 34^e session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA. «C'est aussi une parfaite reconnaissance de l'apport de l'Algérie à la stabilité

régionale, notamment dans le contexte actuel marqué par de grandes turbulences», s'est-il réjoui. L'Algérie a déjà fait partie du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine, en tant qu'organe restreint de (15) quinze Etats membres, chargé des questions en lien avec la paix, la stabilité et la sécurité en Afrique. Cette élection est intervenue, ce matin, à la reprise des travaux du Conseil exécutif, dans une session consacrée au renouvellement des composantes de quelques organes de l'Union africaine, dont le Conseil de paix et de sécurité. M. Messahel représente l'Algérie aux travaux du Conseil exécutif de l'UA.

AADL : Tous les programmes restants financés

Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, Abdelwahid Temmar a affirmé, jeudi à Alger, que l'Etat avait financé tous les programmes restants des logements AADL, en dépit des difficultés financières rencontrées par le Trésor public.

«Grâce à la décision du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, tous les logements AADL restants ont été financés, en vue de leur finalisation, a déclaré M. Temmar, en réponse à une question orale posée lors d'une séance plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN), présidée par

Mouad Bouchareb, tout en précisant que le nombre des logements non financés était de 210 000 unités en 2017. Sur un total de 210 000 unités non financées, 120 000 ont été inscrites en 2018 puis 90 000 autres au titre de la loi de finances 2019, pour une valeur globale de 670 milliards de Da, sans comptabiliser les aides indirectes, soit près de 6 milliards de dollars.

A la question du député Hassan Aribi (Union Ennahda-Adala-Binaa) sur la véracité de l'amendement de l'article 7 du décret exécutif n 01-105 définissant les conditions et modalités

d'acquisition de logements, dans le cadre de la location-vente de logements réalisés sur fonds publics, M. Temmar a précisé que l'article en question «n'a pas été modifié»: le souscripteur est tenu de s'acquitter de 25% du montant global du prix de cession du logement comme première tranche. La seule modification apportée à l'article 7 du même décret vient uniquement expliquer le procédé de versement des 25%, a précisé le ministre, indiquant que ce taux est versé en quatre tranches pour alléger la charge sur le souscripteur. L'Etat qui a réduit légè-

rement sa contribution qu'il assumait seul, en vertu de l'arrêté ministériel du 19 juin 2017, se charge toujours de la majeure partie des coûts du logement, a-t-il soutenu. Concernant l'article sus-cité, M. Temmar a dit que ce dernier concernait uniquement les souscripteurs du programme AADL2, soit ceux inscrits en 2013 et n'est pas appliqué avec effet rétroactif aux souscripteurs au programme AADL 1 (2001), indiquant qu'ils sont concernés par une légère baisse des aides de l'Etat mais le coût de réalisation reste inchangé, soit 50.000 Da/m².

ALGÉRIE-UIP

Le Conseil de la nation participe à la 5^e Conférence mondiale des Présidents de parlement

Le Conseil de la nation, représenté par Mme. Fouzia Benbadis, prendra part, aux travaux du Comité préparatoire de la 5^e Conférence mondiale des Présidents de parlement, prévus les 8 et 9 février courant, à Genève (Suisse), a indiqué, jeudi, un

communiqué du Conseil. Les membres du Comité débattront du thème principal relatif à «l'état d'avancement des programmes des précédentes conférences mondiales des présidents de parlement», par l'examen de quatre volets, à savoir, «la coopé-

ration interparlementaire», «les parlements, la démocratie et l'Etat de droit», «les parlements et le programme de développement durable à l'horizon 2030», ainsi que «la dimension parlementaire dans l'action de l'Organisation des Nations unies

(Onu)», précise le même communiqué. A signaler que le Parlement algérien est membre du Comité préparatoire de la 5^e Conférence mondiale des Présidents de parlement, devant se tenir en 2020, et ce, depuis la 13^e Assemblée générale de l'Union

interparlementaire (UIP) qui s'est tenue, en octobre 2018, à Genève. Le président du Conseil de la nation, M. Abdelkader Bensalah a la qualité de membre audit Comité, rappelle-t-on de même source.